



COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 3 novembre 2020

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le 3 novembre 2020 à 18h30

La réunion se déroule par voie dématérialisée.

Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

Mme Kim CHIUSANO

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Dominique VERSINI

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET



Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

M. Bertil FORT

Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

Question de pré-conseil déposée par l'association OCBAux relative à l'évolution de la situation des artistes et artisans de Sainte-Marthe et la mise en œuvre, dans le quartier, d'un dispositif de préemption des baux commerciaux – par Jean Schaffner, membre du ca de l'association OCBAux	9
Question aux élus du conseil d'arrondissement du 10^e par l'association histoire & vies du 10^e relative à des immeubles ayant un intérêt patrimonial – par benoit pastisson, président d'histoire et vies du 10^e	13
Projet de délibération : MA102084.....	20
Projet de délibération : MA102085.....	20
Projet de délibération : MA102082.....	21
Projet de délibération : MA102083.....	21
Projet de délibération : 2020 DCPA 36	21
Projet de délibération : 2020 DAE 217	22
Projet de délibération : 2020 DJS 151.....	22
Projet de délibération : 2020 DJS 152.....	23
Projet de délibération : 2020 DJS 143	23
Projet de délibération : 2020 DAC 495	24
Projet de délibération : 2020 DAC 314	26
Projet de délibération : 2020 DAC 330.....	27
Projet de délibération : 2020 DAC 589	27
Projet de délibération : 2020 DAC 630	27
Projet de délibération : 2020 DAC 720	28
Projet de délibération : 2020 DEVE 39.....	29
Projet de délibération : 2020 DDCT 78	29
Projet de délibération : 2020 DASES 245.....	29
Projet de délibération : 2020 DPE 13	30
Projet de délibération : 2020 DASCO 39	31
Projet de délibération : 2020 DASCO 129.....	32
Projet de délibération : 2020 DASCO 137	32
Projet de délibération : 2020 DDCT 50	32

Projet de délibération : 2020 DDCT 77	33
Projet de délibération : 2020 DDCT 79	33
Projet de délibération : 2020 DDCT 80	34
Projet de délibération : 2020 DFPE 104	34
Projet de délibération : 2020 DFPE 108	35
Projet de délibération : 2020 DFPE 110	36
Projet de délibération : 2020 DFPE 164	37
Vœu relatif à la situation sanitaire et celle des clubs sportifs en soutenant leur activité et à la continuité de la pratique sportive déposé par Philippe Guttermann, Laurence Patrice et Elie Jousselein.....	37
Vœu déposé par Elie Jousselein, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, élu-es du groupe communiste relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la Covid-19	38
Vœu présenté par le Groupe Écologie Paris 10e relatif à l'interdiction des dispositifs anti-sdf sur l'espace public parisien.....	41
Vœu à la maire du 10e arrondissement présenté par Bertil Fort, et les élus du groupe Changer Paris relatif à mise en place d'un audit de la salle de consommation à moindre risque située rue Ambroise Paré.....	43
Vœu à la maire du 10ème arrondissement présenté par Bertil Fort, et les élus du groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un dispositif sécuritaire et sanitaire renforcé autour de la salle de consommation à moindre risque (SCMR) de la rue Ambroise Paré, sur le haut de la rue du Faubourg Saint-Martin entre Stalingrad et la station de métro Château-Landon et dans le quartier de la rue du Faubourg Saint-Denis pour la durée du nouveau confinement.....	48

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Mme CORDEBARD déclare la séance ouverte et propose de la débiter par un hommage aux victimes récentes du terrorisme qui a frappé la France et l'Autriche ces dernières semaines..

Mes chers collègues,

Avant de nous engager dans cette séance quelque peu extraordinaire de notre conseil d'arrondissement, je tenais à prendre avec vous un temps de recul pour évoquer les drames et les difficultés qui se succèdent et qui bouleversent nos existences.

Nous vivons de longues, de lourdes, de pénibles heures. Notre république, notre société, notre ville et nos vies sont secouées, heurtées, blessées. À la croisée des crises sanitaire et sécuritaire, mais aussi sociale et environnementale, un sentiment d'impuissance pourrait nous saisir.

À l'horreur de la décapitation d'un professeur qui enseignait la liberté d'expression, succède l'effroi d'attentats contre la liberté de croire, la semaine dernière au sein de la basilique de Nice, ou hier soir près d'une synagogue à Vienne.

À l'angoisse causée par le virus, s'ajoutent les incertitudes de mesures lourdement contraignantes qui, pour protéger nos vies, obscurcissent nos existences, et exposent aux dangers nos activités professionnelles et économiques.

Dans ce tumulte – qui ne doit pas nous faire oublier les autres défis auxquels collectivement nous faisons face : détresse sociale, menace environnementale – plus que jamais, nous nous devons d'être présents, plus que jamais nous nous devons d'agir.

En tant qu'élus, nous avons un rôle à jouer. Celui de faire vivre une démocratie et des valeurs républicaines qui sont mises à mal – en particulier la laïcité qui sont mises à mal par l'islamisme radical, par le terrorisme, mais qui surtout, au quotidien, ne résonnent plus assez fortement aux oreilles de toutes et de tous, dont l'universalisme n'est plus assez partagé, dont la crédibilité est entamée. Ne transigeons jamais, et luttons ensemble.

En tant qu'élus, dans ce temps du confinement et du doute, nous avons un rôle à jouer. Celui d'être à l'écoute et au service des Parisiennes et des Parisiens, celui de porter leur parole et leurs espoirs, celui d'aider chacune et chacun, celui d'œuvrer à l'intérêt de toutes et tous, de travailler au bien commun.

Et je ne reviendrai pas sur les thèmes qui furent ceux de ma campagne – le dérèglement climatique, les déséquilibres sociaux – qui représentent à mes yeux les grands défis de demain, et dont la résolution doit demeurer notre exigence, notre cap, notre but.

Déterminés face au terrorisme, fraternels face aux divisions, mobilisés face à l'épidémie, solidaires face à la crise, inventifs face aux dangers qui nous menacent et aux défis que nous devons relever, c'est bien dans l'union que nous surmonterons le chaos qui nous saisit.

Je voudrais donc vous demander, avec solennité et malgré les circonstances, de bien vouloir prendre avec moi le temps d'une minute de silence, en hommage à Samuel Paty, en mémoire des trois victimes de l'attentat de Nice et de Vienne, en souvenir de toutes celles et de tous ceux qui souffrent et qui s'éteignent au cours de cette épidémie.

Je vous remercie.

[À l'invitation de Mme CORDEBARD, une minute de silence est observée.]

Elle donne la parole aux représentants des groupes politiques du conseil d'arrondissement et ajoute qu'un moment informel d'échanges autour de la crise sanitaire sera proposé aux élus après les questions pré-conseil.

M. ALGRAIN rappelle qu'hier, le 2 novembre, partout dans l'arrondissement comme partout en France dans les écoles, dans les collèges et dans les lycées, les élèves et les enseignants ont salué la mémoire du professeur d'histoire Samuel Paty, assassiné le 16 octobre, et lui ont rendu un dernier hommage. Dans les établissements scolaires, avec l'aide des enseignants, ont été débattues les valeurs de la liberté d'expression, de la laïcité, les valeurs de la République. C'est la simple application de ces principes qui a coûté la vie au professeur Samuel Paty. La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État. C'est la charte de la laïcité qui le dit et qui est affichée dans l'entrée de toutes les écoles, collèges et lycées depuis le 9 septembre 2013. La laïcité n'est pas une opinion mais la liberté d'en avoir une. Elle repose sur la notion de fraternité, l'un des trois piliers de la devise républicaine. On ne répétera jamais assez que l'article 1 de la Constitution affirme que la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Toutes les femmes, tous les hommes, quelles que soient leur croyance ou leur opinion, dès lors qu'elle ne sont pas contraires à la loi, méritent une égale considération et appellent au même respect. En France, l'école est républicaine et laïque. Elle garantit ainsi, quel que soit l'endroit où elle s'exerce, à tous les élèves, la dispense d'un enseignement consacré à un seul culte, celui du savoir. La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. La laïcité est notre rempart pour permettre aux professeurs de former les enfants à devenir des esprits libres et ouverts au monde.

Mme DUMOULIN, pour le groupe Génération.s, déclare qu'en ce lendemain de rentrée scolaire, les pensées vont d'abord à l'ensemble des professeurs, particulièrement meurtris par l'assassinat de leur collègue Samuel Paty, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative. Ses pensées vont également aux trois victimes de l'attentat de Nice, aux proches de toutes ces victimes, à celles et à ceux que ces récents attentats replongent dans la violence terroriste et la douleur personnelle subie ces dernières années. Elle pense aux élèves et aux enfants.

Aux propos de M. ALGRAIN sur la laïcité, elle ajoute que les principes du terrorisme islamiste auquel nous sommes confrontés est de faire régner la terreur. La terreur et non la peur. Si la peur est salutaire, car elle nous alerte et rend ainsi possible la mise en œuvre rationnelle de stratégies de protection, la terreur nous sidère, nous tétanise, nous sépare, nous isole. Elle s'immisce dans l'intériorité psychique de chacune et chacun. Et c'est en cela qu'elle est une arme de destruction de la liberté de pensée. Si la liberté de pensée a besoin de solitude, a besoin que l'on soit à distance du brouhaha du monde, elle a en même temps besoin de rencontres, de partage et même de confrontations. La terreur empêche tout autant le dialogue intérieur que la rencontre de l'altérité.

Dans cette période de risque terroriste accru, pour ne pas nous laisser absorber, nous avons profondément besoin de fraternité et de coopération pour rester en relation les uns avec les autres.

Elle déclare terminer par ces mots du philosophe Kant : « Penserions-nous beaucoup et penserions-nous bien si nous ne pensions pas pour ainsi dire en commun avec d'autres, qui nous font part de leurs pensées et auxquels nous communiquons les nôtres. On peut dire qu'une puissance qui enlève

aux hommes la liberté de communiquer publiquement leurs pensées leur ôte également la liberté de penser. »

M. FORT, pour le groupe LR et au nom de son groupe Changer Paris, au nom de son équipe et de l'ensemble des militants du 10^e arrondissement, adresse ses condoléances et son soutien aux familles des victimes des attentats de ces dernières semaines, qu'il s'agisse des attentats de Conflans, à Nice ou encore hier soir, à Vienne. Le terrorisme islamiste continue de frapper. Les Français et les Parisiens ont déjà payé un lourd tribut. Si les hommages et les manifestations sont importants, les responsables politiques doivent faire preuve de réalisme face à ce qui menace aujourd'hui notre sécurité et nos libertés, qu'il s'agisse de la liberté de pensée, d'expression, de croire ou ne pas croire. En tant que responsables politiques, il faut lutter contre cet obscurantisme qui progresse, que ce soit à l'école, à l'université, dans les entreprises et dans les services publics. En tant que responsables politiques, il faut agir contre les associations et contre les personnalités qui encouragent la haine mais aussi la victimisation permanente à l'encontre de la France, que ce soit en tant que pays ou en tant qu'État. En tant que responsables politiques de la ville de Paris, il faut donc refuser les aides demandées par ces associations suspectes qui, de près ou de loin, ont des positions antirépublicaines, anti-laïcité, et parfois anti-françaises. Les responsables politiques doivent montrer qu'ils sont les dignes représentants d'un pays ouvert mais qui défend sans concessions ses valeurs, ses principes et ses libertés. C'est le minimum qu'ils doivent à toutes ces victimes. Comme beaucoup de Parisiens et de Français, il souhaite ne plus avoir à déplorer et pleurer des morts de nouveau.

M. GUTTERMANN, pour le groupe communiste, déclare que Samuel Paty est mort parce qu'il était enseignant. Il a été tué dans le cadre de son métier, il enseignait les principes de liberté d'expression, de liberté de pensée, de liberté de la presse, de la laïcité. Libertés au cœur de notre société, destinées à échanger et débattre afin d'éveiller l'esprit critique des élèves. L'école de la République a pour mission l'éducation des futurs citoyens dans les valeurs d'émancipation, de tolérance et de respect de soi et des autres. Il ne faut rien lâcher sur la nécessité d'apporter partout, pour tous, l'instruction, la raison, la réflexion, le discernement et tout ce qui permet de construire l'autonomie de jugement. La liberté pédagogique des enseignants leur permet d'utiliser tous les supports de leur choix pour atteindre leurs objectifs. Dans l'école de la République, il n'y a pas de chrétiens, de musulmans, de juifs, il n'y a que des enfants, des élèves. L'intégrisme religieux, de quelque religion qu'il vienne, lutte contre ces valeurs et peut conduire à assassiner des enseignants, des journalistes, des hommes politiques, des représentants des valeurs républicaines. Le groupe communiste à la Mairie du 10^e s'associe à la douleur de la famille et est solidaire des enseignants qui, dans le cadre de leur profession, forment les élèves à la pensée humaniste.

M. WATANABE-VERMOREL, pour le groupe EELV, déclare être endeuillé et confraternellement touché par l'assassinat de Samuel Paty. Il pense à la trajectoire brisée d'une vie, à la douleur de ses proches, de ses collègues, de sa famille. Cela nous force à réagir collectivement, c'est la nature même de l'acte terroriste. Nous sommes tentés de vouloir prendre symboliquement les armes pour protéger l'école et c'est naturel. Mais il faut se méfier du piège des mots. Les mots forment la réalité que nous avons en partage et la tendance est à la saturation et à la surenchère. Samuel a été assassiné. Il n'était ni un héros ni un martyr. Ces mots-là travestissent ce qui s'est passé. Ils donnent une forme symbolique au sinistre de l'événement. Ils justifient presque sa mort. En tous cas, ils lui donnent un sens élevé. Mais regardons la sordide réalité : un homme qui faisait simplement son travail. Son meurtre est odieux et absurde. Son meurtrier, excité par la haine, c'est la bêtise, c'est la petitesse, la frustration, l'horizon bouché d'un esprit obtus et revancharde manipulé par les tenants d'une idéologie de mort. On éprouve un vertige, un sentiment de vide et devant l'injustice gratuite et méchante, et pardon pour le terme mais j'en appelle à Prévert, la connerie. Comme hommage à ce professeur, interrogeons-nous avec ce même regard critique qu'il avait mission d'enseigner. Il faut cueillir

l'émotion, la nommer mais ne pas s'y abîmer. Le ministre a demandé aux enseignants de lire la Lettre aux instituteurs de Jaurès lors de l'hommage national rendu lundi. Le texte diffusé a été tronqué et modifié. Pour un hommage à un professeur d'histoire et de géographie et d'enseignement moral et civique, c'est ironique et c'est un déshonneur. Il regrette la phrase suivante : « Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement en sacrifiant la réalité à l'apparence ! »

Quoi qu'il en soit, c'est bien le projet même de l'école qui était visé par ce meurtre odieux, c'est-à-dire le projet de la République pour sa jeunesse, son émancipation. Donner à chaque enfant vivant sur le territoire l'opportunité de s'affranchir des déterminismes, au premier lieu desquels le déterminisme familial. Si l'éducation n'est pas libératrice, alors les opprimés ne rêvent que de devenir les oppresseurs nous dit Paulo Freire. C'est précisément parce que le discours de l'école ne colle pas au discours des familles que celui de l'école offre aux enfants les marges de liberté qui leur permettent de se construire. Au moins y entendent-ils des savoirs et des propos compris sur la base du rationalisme et de l'humanisme. Il ne faut pas s'y tromper. L'idée selon laquelle l'école ne devrait pas être politique est nocive. Elle l'affaiblit. La nécessaire neutralité partisane de ses agents ne doit pas être confondue avec une apolitisation de l'institution. L'école s'oppose justement aux idéologies autoritaires, théocrates ou fascisantes. Le contexte du terrorisme islamiste dans lequel s'inscrit cet assassinat exige de renforcer l'attachement à la laïcité. Il ne s'agit pas tant d'une valeur éthérée qu'il faudrait accoler au triptyque de liberté, égalité, fraternité introduit dans le deuxième article de la Constitution. Elle est une qualité de la République française, ce qui est posée dans le premier. Autrement dit, la laïcité structure l'organisation de notre pays. Il ne s'agit pas tant de tolérance, de bienveillance ou d'humanisme. Il s'agit d'une disposition telle que chacun est protégé dans l'exercice de sa liberté de conscience. Elle passe par la neutralité de l'action publique, comme chacun sait. Elle passe aussi par le fait qu'il n'existe pas et ne devrait jamais exister de délit d'offense. Il faut travailler, il est vrai, à ce que l'outrance, l'injure et les appels à la haine ne trouvent plus, dans le débat public, de relais si complaisants. La provocation et la surenchère doivent perdre leur rentabilité médiatique, mais il ne doit pas exister de droit à ne pas être choqué. La laïcité est incompatible avec les dérivées de l'ordre moral, là encore cher aux idéologies autoritaires, théocrates ou fascisantes.

Protéger la laïcité, c'est aussi tenir bon contre celles et ceux qui veulent la dévoyer et en faire une arme de division. Les tentatives pour instrumentaliser cet épouvantable évènement n'ont respecté aucun délai de pudeur. Il faut dénoncer l'agenda raciste de la stigmatisation de concitoyens musulmans. Il faut dénoncer aussi l'électorisme cynique porté dans cette accusation très lepéniste « d'islamo-gauchisme » envers celles et ceux qui refusent des simplifications mortifères. Le mot en dit bien plus sur la porosité aux idées d'extrême droite de ceux qui l'emploient. Il faut continuer à revendiquer le sens de la nuance. Il faut toujours chercher à comprendre car non, expliquer ce n'est pas commencer à justifier. C'est construire la lucidité sans laquelle il n'y aura jamais aucune réponse efficace. Nous devons porter un regard sur notre propre rôle collectif, aussi intransigeant que sur celui des ennemis déclarés de la République. Pas par moralisme expiatoire, mais pour nous permettre de corriger nos erreurs avec la même énergie que pour réprimer le terrorisme. Pour agir sur la situation, la France ne doit connaître ni totem ni tabou.

Il conclut en affirmant que cette lucidité, c'était le métier de Samuel de l'enseigner. Sa mort le bouleverse, en tant qu'enseignant, en tant que jeune père, comme lui. L'espoir et la résolution continueront de l'animer mais il reconnaît que l'heure est sombre. Quant à Samuel, qu'il repose en paix.

Mme CORDEBARD donne la parole aux auteurs de questions de pré-conseil.

Question de pré-conseil déposée par l'association OCBaux relative à l'évolution de la situation des artistes et artisans de Sainte-Marthe et la mise en œuvre, dans le quartier, d'un dispositif de préemption des baux commerciaux – par Jean Schaffner, membre du Conseil d'administration de l'association OCBaux

M. SCHAFFNER donne lecture du texte suivant :

*Madame la Maire,
Mesdames, messieurs les Adjoints,
Mesdames, messieurs, les Conseillers d'arrondissement,*

En réponse à la question de pré-conseil posée par l'association OCBaux au Conseil d'arrondissement du 31 octobre 2019, le Conseil a adopté à l'unanimité un vœu « réaffirmant son souhait de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides ». Le texte nous faisait espérer que la Ville de Paris allait « mettre en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre pour garantir le maintien et la bonne occupation des locaux vides, notamment la substitution à l'acheteur de la Société Immobilière de Normandie (SIN) dans le cas d'une vente de la société » et « initier une réunion avec les nouveaux propriétaires et gérants de la SIN pour clarifier leurs intentions pour le quartier ». Le vœu du 10^e arrondissement a été repris, dans des termes quasi identiques, par un vœu de l'exécutif municipal, approuvé à une large majorité au Conseil de Paris des 12-15 novembre 2019.

Entre-temps, la vente avait déjà eu lieu, au profit d'un groupe d'investisseurs conduit par la société Edmond Coignet.

Il n'y a pas eu jusqu'à présent de clarification officielle des intentions de ces nouveaux propriétaires. Vos invitations, Madame la Maire, comme aussi une lettre de l'association Saint-Louis Sainte-Marthe proposant une rencontre, sont restées sans réponse. Les actes cependant témoignent assez clairement d'une intention de transformation du quartier dans le sens des craintes exprimées ici même il y a un an : continuation des poursuites judiciaires contre les titulaires de baux commerciaux les plus fragiles, congés à la limite de la légalité donnés à des locataires de logements encore soumis au régime de la loi de 1948, un seul renouvellement de bail commercial consenti avec une forte augmentation, refus des demandes de remise d'un trimestre de loyer pourtant préconisée par le gouvernement pour aider les acteurs de l'économie à faire face au coup de frein donné à leurs activités par le confinement et, dernièrement, mise en location des locaux d'activité vides au double du prix payé par les artistes et artisans déjà en place.

Notre mobilisation n'a pas faibli. Vous nous avez accueillis, Madame la Maire, pour une exposition dans les locaux de la Mairie en février dernier, et nous avons eu l'occasion de croiser plus d'un membre de ce Conseil à nos actions plus militantes, sapin de lutte, casserolade, table ronde à l'ENSA de Paris-Belleville et jusqu'à la journée d'action de Youth for Climate qui nous a apporté, le 24 septembre, un appui inattendu, mais bienvenu.

Les récentes Portes ouvertes des AAB et la cinquième édition des Journées de l'artisanat à Belleville ont été pour nous l'occasion de réaffirmer notre volonté de nous intégrer pleinement à la « synergie entre les différents pôles de création et de fabrication du grand Belleville (à cheval sur les quatre arrondissements) » qui figure parmi les objets de l'association porteuse du « Pôle d'activités artisanales et artistiques de Belleville ».

Pour autant, les souhaits formulés il y a un an dans cette salle et ensuite au Conseil de Paris, attendent encore un commencement de réalisation.

Comment comptez-vous, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs nos élus, garantir le caractère populaire du quartier Sainte-Marthe et y pérenniser des activités artisanales et artistiques ?

Pensez-vous pouvoir, maintenant que la nouvelle équipe issue des élections est bien installée, organiser « dans les meilleurs délais », selon les termes du vœu du Conseil de Paris d'il y a un an, une rencontre avec le nouveau président de la Société immobilière de Normandie ?

La Ville de Paris a-t-elle toujours la volonté de « se substituer à l'acheteur » dans l'hypothèse d'une revente de la SIN par ses nouveaux propriétaires ?

Dans le cas contraire, dans l'hypothèse d'une opération de « revalorisation » avec occupation temporaire – comme à l'Orfèvrerie de Saint-Denis, autre opération d'Edmond Coignet –, la Ville a-t-elle les moyens d'agir ou de réagir ?

On nous a parlé d'un dispositif de préemption des baux commerciaux. Ce même Conseil a approuvé une expérimentation en ce sens déjà le 14 mars 2016. Nous souhaiterions bien évidemment que les rues Sainte-Marthe et Jean-et-Marie-Moinon fassent partie du périmètre d'application d'un tel dispositif, le jour où il sera enfin mis en œuvre, et que les associations OCBAux et Saint-Louis Sainte-Marthe soient représentés dans une éventuelle commission ayant à juger des candidatures à l'attribution des locaux concernés. Nous craignons cependant que cela ne mette pas les locaux vides à l'abri de la spéculation. Et le problème de la précarisation des artistes, artisans et commerçants déjà installés, exposés à des refus de renouvellement de bail ou à des propositions de renouvellement assorties de fortes augmentations de loyer, reste entier.

Pouvez-vous, Madame la Maire, nous éclairer sur les volontés et possibilités réelles de la Ville pour préserver le quartier Sainte-Marthe ?

Nous vous remercions de votre écoute.

Mme CORDEBARD remercie M.SCHAFFNER. Elle propose que M. CLERWALL, M. DELPLANQUE puis M. JOUSSELLIN répondent à la question posée.

M. CLERWALL remercie l'association OCBAux d'avoir posé cette question. Il affirme en premier lieu, que tous souhaitent trouver une solution d'ensemble pour le quartier Sainte-Marthe. Afin de faire évoluer le quartier dans un sens qui ne soit pas simplement et brutalement dicté par les forces du marché. Derrière la Société Immobilière Normandie (SIN) se trouve un groupe d'investisseurs et de marchands de biens. Ce groupe d'investisseurs vit tout à fait légalement de l'exploitation de ces forces de marché.

La grande inconnue aujourd'hui, c'est de savoir de quelle manière les propriétaires de la SIN comptent rentabiliser leur investissement. Comptent-ils s'installer en tant que régie immobilière privée dans la durée ? Ou est-il question d'une opération spéculative à court terme, c'est-à-dire acheter, vider, rénover, découper et revendre ? On peut même imaginer un mix des deux, étant donné qu'il s'agit d'une structure multipropriétaire dans le secteur. Toutefois, si on regarde l'histoire de ces marchands de biens l'hypothèse de l'investissement de longs termes n'est pas à privilégier. On connaît bien, déjà, les éléments financiers des anciens propriétaires. La rentabilité historique de la SIN est très basse. On voit très vite qu'aucun nouvel investisseur n'accepterait de tels niveaux pour un tel patrimoine immobilier au centre de Paris. L'hypothèse qu'il faut privilégier est que les nouveaux propriétaires vont tout faire pour valoriser rapidement leur investissement. Le seul obstacle qu'ils rencontrent aujourd'hui et les freine, c'est la situation sanitaire. Sans cela, nous aurions sans doute vu bouger les choses beaucoup plus vite. Pour pouvoir avancer, il faut que les outils actuels de la Ville puissent se conjuguer avec une réelle mobilisation de toutes les parties prenantes au projet. Il y aura la possibilité dans l'avenir, de désigner le quartier Sainte-Marthe comme une zone pilote dans le 10^e pour un nouveau programme parisien dans le 10^e arrondissement. Mais il ne s'agit pas, en soi, d'une solution suffisante permettant au quartier Sainte-Marthe d'éviter de basculer dans la spéculation immobilière. Il faudra aussi qu'émerge un projet alternatif avec le quartier comme centre de gravité.

Selon son avis et celui de son groupe, il faut amener les propriétaires actuels et futurs dans le secteur vers la logique d'une exploitation immobilière à rendement moins élevé mais stable. Il faut amener les commerçants du secteur vers l'objectif d'un quartier vivant et diversifié. Il faut pleinement intégrer les résidents du quartier dans le projet. Il faut trouver le meilleur moyen, *via* les artistes et artisans sur place d'élargir le cercle des gens qui veulent venir travailler à Sainte-Marthe. Ce projet, les élus ne peuvent pas le créer eux-mêmes. En revanche, ils peuvent tout faire pour l'accompagner et pour mettre de l'huile dans les rouages pour faciliter son émergence. Il sera toujours possible de l'inscrire dans le mouvement de la politique de la ville. C'est ce que le groupe écologiste s'engage à faire et il déclare être convaincu que les collègues de la majorité municipale vont se joindre à lui.

M. DELPLANQUE remercie M. SCHAFFNER et l'association OCBAux pour cette question. Il réaffirme tout d'abord, en tant que délégué au commerce et à l'artisanat, la volonté commune que ce quartier ne soit pas dénaturé et la volonté de protéger ses artisans et ses artistes. Il faut bien entendu agir dans le respect du droit. Il existe plusieurs outils pour cela. Ce sont des leviers qui permettent d'observer des résultats à plus ou moins long terme.

Il y a premièrement le plan local d'urbanisme, ou PLU, dont la dernière révision générale a été effectuée en juin 2006 et qui a été modifié plus récemment en 2016. Cette modification a permis que les mécanismes de protection du commerce soient renforcés et a permis également des protections renforcées pour les activités en lien avec l'artisanat dans certains quartiers, le quartier Sainte-Marthe notamment. Un travail pour une révision générale et beaucoup plus globale du PLU est en cours. Une concertation publique a récemment pris fin et elle est en cours d'analyse. Les volontés affichées pour le quartier Sainte-Marthe seront ajoutées dans ce nouveau PLU. Des contraintes plus fortes seront également ajoutées concernant les meublés touristiques.

Deuxièmement, la préemption des locaux commerciaux permet à la Ville de se porter acquéreur d'un local commercial dont les murs sont en vente, sous réserve d'un motif spécifique le justifiant. Pour utiliser ce droit, il est nécessaire que les murs soient en vente. Ce n'est pas le cas aujourd'hui dans le quartier Sainte-Marthe mais la veille continue.

Troisièmement, la préemption des baux commerciaux ou des fonds de commerce. Cette mesure pourrait être utile à long terme dans le quartier Sainte-Marthe, afin de s'assurer du maintien des

activités d'artisanat existantes. Elle donnerait également une meilleure visibilité pour la Mairie sur les mouvements de fonds de commerce. Cette mesure n'a pas d'intérêt à court terme pour les locaux vides ni pour les commerçants existants qui ne souhaitent pas vendre leur droit au bail.

L'utilisation efficace de ces deux outils juridiques, la préemption des locaux et la préemption des fonds commerciaux, peut être utile au bon déroulement d'opérations de type Vital'Quartier dont les motifs, notamment celui de favoriser l'installation et le maintien de commerces de proximité, ainsi que le périmètre sont bien définis. L'opération Vital'Quartier2, commencée en 2008, ne concernait pas le quartier Sainte-Marthe et ne comprenait pas non plus l'outil de préemption des baux commerciaux. Cette opération, aujourd'hui portée par la Semaest pour la Ville de Paris se terminera prochainement.

Il déclare que ses collègues et lui-même porteront la volonté, au sein du 10^e arrondissement, que le quartier Sainte-Marthe soit intégré dans le prochain volet d'une telle opération, afin que l'utilisation de ces outils soit possible et facilitée y compris pour la préemption des baux commerciaux. Ils présenteront un vœu en ce sens lors du prochain conseil d'arrondissement.

Ceci étant dit, les moyens juridiques actuels restent potentiellement insuffisants pour répondre à l'ensemble des objectifs rappelés dans la question, notamment pour bloquer les opérations de spéculation. C'est pourquoi il est également souhaitable qu'un échange ait lieu avec la SIN afin de permettre de mettre en œuvre d'autres leviers de protection pour ce quartier. Cet autre levier pourrait être l'acquisition de tout ou partie de locaux. Ce pourrait être aussi la mise en œuvre de baux emphytéotiques de longue durée entre la Ville et la SIN avec la mise en place de commissions d'attribution de lots pouvant notamment faire participer les riverains. Ces différents aspects pourront être discutés et mis en œuvre seulement si la SIN est ouverte à la discussion. Un échange a eu lieu entre la SEMAEST et la SIN avant l'été mais la SIN n'a jamais répondu à la demande et notamment aux courriers d'Anne Hidalgo du début de l'année demandant l'organisation d'une rencontre tripartite avec leurs locataires et la mairie. C'est pourquoi la mobilisation des habitants du quartier, de l'association OCBAux et d'une manière générale de tous les artisans du quartier Sainte-Marthe est un point important, permettant de construire un rapport de force incitant la SIN à ouvrir la discussion.

M. JOUSSELLIN, au nom du groupe PCF, tient à remercier l'association OCBAux pour cette question qui met le quartier Sainte-Marthe au cœur de ce pré-conseil d'arrondissement. Le groupe partage beaucoup de choses qui figurent dans cette question. La majorité a fait de la lutte contre la spéculation, qu'elle soit immobilière ou commerciale, l'une de ses priorités. Paris doit rester une ville où chacune et chacun puisse vivre et travailler. C'est ce que défend l'association et il soutient cette démarche. Ce sont deux visions de Paris qui s'affrontent autour de Sainte-Marthe, une ville pour certains ou une ville pour toutes et tous.

Il insiste sur un point évoqué dans la question qui doit être porté à la connaissance de ce conseil. Il existe une stratégie agressive d'expulsions pour récupérer les biens immobiliers. Une expulsion « plus qu'à la limite de la légalité » a eu lieu début octobre. Heureusement, la personne expulsée a pu retourner dans son appartement au bout de trois jours. Il veut profiter de cette occasion pour appeler toutes les habitantes et habitants de Sainte-Marthe à être attentifs et solidaires et à prévenir Madame la Maire et lui-même à chaque tentative d'expulsion.

À propos de la spéculation commerciale, le groupe communiste fait sienne la demande d'expérimentation de préemption des baux commerciaux. Le groupe le demande depuis 2006 au sein de ce conseil d'arrondissement. Il demande lui aussi une expérimentation rapide, l'intégration des rues Sainte-Marthe et Jean et Marie Moinon à cette expérimentation, en lien avec le conseil de quartier et les associations. Comme le disait David Delplanque, le groupe déposera un vœu lors du

prochain conseil d'arrondissement pour aller dans ce sens. D'autres quartiers du 10^e doivent aussi être concernés par cette expérimentation, par exemple le quartier du boulevard de Strasbourg ou celui de la Chapelle. D'autres initiatives ont également pu être prises pour défendre les artisans à Paris, comme le label « Fabriqué à Paris », créé à la suite de la commission présidée par Nicolas Bonnet-Oulaldj lors de la dernière mandature.

Concernant la spéculation immobilière, il faut encore accentuer nos actions. La Ville de Paris va mettre en place un référent pour veiller aux opérations de vente. Il faut être vigilant à propos de toute expulsion. De plus, Anne Hidalgo et Ian Brossat ont annoncé la tenue d'un referendum contre les locations touristiques dès que la situation sanitaire le permettra. C'est cela aussi qui abîme le quartier. La volonté d'abaisser à 60 ou 30 nuitées par an le nombre de jours de location autorisé, avec des moyens de contrôle suffisants, permettra de lutter contre la spéculation immobilière.

Le groupe partage également la volonté de réunion avec la SIN. Il faut continuer à exercer une pression pour que cela ne puisse plus être refusé.

Il conclut en disant qu'il s'agit ici de faire face à un mastodonte, la SIN ayant été rachetée à 87% par Natixis. Si la Ville de Paris n'a pas toutes les armes juridiques aujourd'hui entre les mains, elle a des valeurs, celles de la solidarité, du nombre et du travail en commun. Il est important que les habitants du quartier se fédèrent pour lutter contre cette opération. Il est important, comme le fait l'association, qu'un travail en commun avec la Mairie de Paris et la Mairie du 10^e se renforce encore davantage. La lutte est dure mais elle est essentielle pour Paris. C'est ensemble qu'il sera possible d'y arriver.

Mme CORDEBARD pense que ses trois collègues viennent de faire le tour des leviers et des volontés. Elle conclut en disant la détermination collective de la majorité d'être aux côtés des habitants et de mettre en œuvre l'ensemble des leviers disponibles. Les discussions avec la SIN ont déjà commencé. Elles ne se poursuivront que si la mobilisation se poursuit. La conclusion d'Elie JOUSSELLIN est très juste. Le fait que les habitants soient fédérés et solidaires entre eux donne des armes supplémentaires dans ce dossier.

Elle demande si Monsieur SCHAFFNER souhaite reprendre la parole.

M.SCHAFFNER remercie pour ces réponses. Il souhaite conclure en annonçant qu'une réunion entre les parties prenantes autour de ce projet - les ateliers d'artistes de Belleville, les artisans et les différentes associations du quartier - est prévue le 13 novembre prochain. Il s'agira de travailler sur le projet et sur l'avenir que les acteurs du quartier souhaitent lui donner.

Mme CORDEBARD remercie OCBAUX et donne la parole M. PASTISSON président de l'Association Histoire & Vies du 10^e, pour une question relative à des immeubles ayant un intérêt patrimonial dans le 10^e arrondissement.

Question aux élus du conseil d'arrondissement du 10^e par l'association histoire & vies du 10^e relative à des immeubles ayant un intérêt patrimonial – par benoit pastisson, président d'histoire et vies du 10^e

M. PASTISSON remercie tous les élus pour leur soutien, lors de leur hommage à Samuel Paty, à la laïcité et à la liberté d'expression. En tant que professeur d'histoire-géographie, il en est touché et il est bien que sur de tels sujets, il y ait une unanimité.

Il donne lecture de la déclaration suivante :

Mme la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En juillet dernier nous vous avons fait un courrier pour attirer votre attention sur un certain nombre d'immeubles ayant un intérêt patrimonial et pour lesquels nous avons de fortes inquiétudes, car des projets existent risquant d'entraîner de graves dégradations :

- **1 rue des Petites Écuries.**

Cette maison particulière est l'une des plus anciennes, peut-être la plus ancienne du 10^e : beaucoup d'éléments indiquent une construction datant du XVI^e siècle. Or, sur la façade, un panneau réglementaire annonce qu'une demande de permis a été faite pour surélever l'immeuble. Ce bâtiment est un rare témoignage d'un immeuble d'habitation de cette époque, non seulement dans le 10^e, mais dans tout Paris.

- **Hôtel des Provinces Opéra, 36 Rue de l'Échiquier.**

Pavillon de chasse en 1593 du roi Henri IV, puis couvent. À la Révolution, il est transformé en hôpital. A partir de 1850, il devient le Grand Hôtel du Pavillon. Cet hôtel, devenu Les Provinces Opéra garde des vestiges du XVI^e siècle sur sa partie ouest (vestige de colonnes de la cour intérieure, pavés de la cour). Mais une campagne de travaux l'année dernière les a fait disparaître. La cour intérieure, devenu un patio en 1900 avait gardé des panneaux de verre Art Nouveau. Mais les travaux de l'année dernière les ont fait disparaître. Par contre, le magnifique bar art déco construit en 1925, inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques, est encore intact. Or aux dernières nouvelles, un projet existe pour le détruire à court terme.

- **L'angle du 238, rue Fg-St-Martin et de la rue Lafayette :**

Depuis la fermeture du restaurant Chez Papa, le lieu est à l'abandon. Les anciennes maisons concomitantes sur rue se dégradent à grande vitesse. Elles donnent pourtant un excellent témoignage du bâti de cette voie très ancienne qui correspond au cardo romain. Beaucoup d'habitants de l'arrondissement nous interrogent sur le projet architectural à venir, sur le respect de l'ancien, et sur le programme prévu.

Nous vous serions reconnaissant de nous faire savoir pour chacune des constructions de cette liste ce qui est prévu et si des mesures conservatoires sont prises par la Ville.

En vous remerciant de votre réponse, nous vous prions de croire en l'expression de nos respectueux sentiments.

Mme CORDEBARD annonce donner la parole pour des réponses à Paul SIMONDON, à Laurence PATRICE puis à Léa VASA.

M. SIMONDON propose de donner des informations sur ces trois adresses et de continuer à en parler par la suite, car un travail reste à faire dans certains cas.

Concernant le 1 rue des Petites Écuries, il s'agit d'une maison particulière assez typique. Le projet déposé dans le permis de construire déposé consiste en une réhabilitation des parties communes, un ravalement de façade et des travaux de mise aux normes. Une surélévation est effectivement prévue, mais le permis de construire manifeste la volonté de réaliser les travaux dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine existant. Cette surélévation, d'un seul niveau, ne concerne qu'un petit bâtiment sur cour, sans impact visuel depuis la rue. Le seul impact visuel sera une petite lucarne.

Concernant l'Hôtel des Provinces Opéra, les services de l'urbanisme n'ont aucune information sur ce dossier et sur des risques éventuel pour le bar art-déco qu'il serait heureux de découvrir. L'hôtel, qui paraît fermé, ne répond pas aux sollicitations et aux demandes d'information. Il n'existe pas de dossier relatif à des travaux dans ce lieu.

Concernant l'adresse de l'ancien restaurant Chez Papa, et plus largement ce passage, certains bâtiments sont en mauvais état. Le bâtiment du restaurant est frappé d'un arrêté de péril de la Préfecture de Police, tout comme celui qui se trouve juste derrière. Ils sont dans un état de délabrement tel que le projet de réhabilitation de la parcelle impose leur démolition. Pour tous les autres bâtiments, il s'agirait bien d'une réhabilitation. Le projet proposé par le propriétaire respecte les protections inscrites au PLU. Il a d'autres conséquences pour les voisins.

Paul Simondon indique également avoir eu échanges avec un collectif d'habitants de la copropriété voisine qui est elle-même en discussion avec le promoteur. Il propose que des échanges se poursuivent avec l'association après le conseil, à propos de la qualité architecturale du projet qui ne paraît pas excessif.

Mme CORDEBARD déclare que les élus ont le droit d'avoir leur avis sur le sujet.

Mme PATRICE déclare qu'en qualité d'élue en charge du patrimoine, elle assure Monsieur PATISSON qu'elle veillera au devenir des deux premières adresses. Elle ira également découvrir ce lieu « art-déco » et veiller à ce qu'il n'y ait aucune atteinte au patrimoine de l'arrondissement. Elle l'invite également à poursuivre la discussion dans un autre contexte.

Mme VASA déclare qu'elle se joindra aussi, avec l'association, à la visite du lieu où se trouve ce bar « art-déco », en espérant que l'association Histoire & Vie du 10^e pourra être à ses côtés.

Elle profite de cette intervention pour annoncer qu'elle siège désormais à la Commission du Vieux Paris et que c'est une instance qu'il sera donc possible d'interpeller pour statuer sur ces dossiers. Par ailleurs il faudra également probablement se saisir des modifications à venir du PLU pour protéger les sites signalés ici, entre autres probablement.

Elle insiste toutefois sur la situation du 206 rue La Fayette. Cet ensemble a déjà fait l'objet d'un avis de la Commission du Vieux Paris, qui était bien informée de la situation dégradée du bâti et a tout de même émis un avis assez ferme sur la nécessité de protéger la qualité architecturale et historique de plusieurs bâtiments, en les rénovant et en les préservant de la destruction comme de la surélévation. Il est vrai que notamment le petit bâtiment en fond de cour est particulièrement remarquable et mériterait même d'être accessible au grand public. Le projet actuel ne respecte donc pas cet avis et elle ne pense pas qu'il soit possible de s'en satisfaire.

Au-delà de la question patrimoniale, ce projet fait l'objet d'un autre enjeu, à savoir le contenu des futurs bâtiments. Aujourd'hui très peu d'informations sont disponibles pour comprendre ce qui se passera sur cette parcelle. L'investisseur, la Financière Saint-James, qui investit par exemple dans des centres commerciaux haut de gamme, laisse entendre en quelques lignes sur son site internet qu'il s'agit d'un projet à tendance « gentrificatrice ». Or les besoins et attentes des riverains et usagers sont nombreux mais restent ignorés. Elle demande donc à ce qu'une discussion puisse être ouverte avec les acteurs du quartier et le propriétaire, ou du moins la Mairie d'arrondissement, afin que le projet puisse répondre aux enjeux réels du nord du 10^e.

Mme CORDEBARD demande si d'autres élus souhaitent s'exprimer sur cette question de pré-conseil.

Elle demande si Monsieur PASTISSON souhaite reprendre la parole.

M. PASTISSON déclare que c'est avec plaisir qu'il emmènera les élus visiter le café en question lorsque la situation sanitaire le permettra. Il remercie les élus pour leurs réponses.

Mme CORDEBARD clôturera la séquence des questions de pré-conseil.

En ouverture du conseil, Mme CORDEBARD a proposé à l'ensemble de ses collègues de pouvoir intervenir sur la situation sanitaire et notamment sur les mesures de reconfinement.

Elle débute en indiquant que depuis le début de l'année, la crise sanitaire touche la vie de tous et des Parisiens du 10^e arrondissement, et elle se double d'une crise économique majeure. Pour y faire face, les élus locaux se doivent d'être en première ligne, quelle que soit leur appartenance politique. Elle est certaine que tous peuvent faire front commun sur ce sujet pour accompagner, pour rassurer, pour prendre en charge et pour aider tous ceux que cette crise touche le plus. Elle pense aux malades, qui sont assez nombreux sur le territoire de l'arrondissement où se trouvent deux hôpitaux. Elle pense aux familles, notamment à celles qui ont perdu l'un des leurs et qu'il faut accompagner. Tous ont exprimé leur soutien aux soignants et il faut continuer à le faire. Tout en portant un certain nombre d'exigences quant à la nécessité de ne pas seulement annoncer des améliorations mais de fournir effectivement des moyens à l'hôpital public afin qu'il puisse faire face à cette crise et à d'autres potentiellement à venir. Les soignants aujourd'hui épuisés ne sont pas corvéables à l'infini. Il faut leur fournir du renfort.

Pour faire face à cette crise, Anne Hidalgo et son équipe, dont deux de ses adjoints siègent à ce conseil, ainsi que l'équipe de la Mairie du 10^e, sont parfaitement mobilisés. Il faut bien entendu prendre en charge les plus précaires. Elle insiste sur un point particulier, compte tenu de l'impact dans le 10^e, en faisant pression lorsque nécessaire sur l'État pour que les mises à l'abri soient faites pour toutes les personnes qui sont à la rue. Il faut aussi multiplier les aides, notamment alimentaires, aujourd'hui devenues nécessaires pour de nouveaux habitants parisiens. Il faut accompagner les enseignants et les équipes éducatives car ce qui leur est demandé en termes d'organisation est très compliqué. Accompagner aussi les commerçants, les restaurateurs dont on sait qu'une partie aura des difficultés à ouvrir à nouveau à l'issue de cette période. Il faut mettre en lumière au maximum, comme lors du premier confinement, l'ensemble des commerçants qui continuent à travailler pour les aider à trouver ou à conserver leur clientèle. Il faut les aider à fonctionner par « cliquer et collecter » au besoin. Il faudra également être mobilisé auprès des associations qui paient un lourd tribut à ces séquences successives, clubs sportifs, associations culturelles. Il faudra également être mobilisé sur un front où les élus municipaux se trouvent d'habitude moins en première ligne, à savoir l'emploi. On voit dans le 10^e et à Paris une progression spectaculaire du chômage. Les femmes et les hommes qui concourent aux services publics municipaux sont mobilisés et il faut les en remercier. Les agents de propreté, de sécurité, les personnels des EHPAD, les agents des écoles, des services sociaux, des collèges, merci à eux et n'oublions pas à chaque moment que les politiques de la municipalité sont mises en œuvre par ces agents du service public qui sont précieux, encore davantage que d'habitude.

Elle propose de donner la parole aux conseillers pour leurs groupes, par ordre alphabétique.

Mme DUMOULIN, au nom de son groupe, déclare qu'il ne faut laisser personne à l'écart des promesses républicaines, personne dans la pauvreté, personne dans la misère. Ces impératifs doivent toujours guider les choix. Mais comment faire lorsque la crise sanitaire et ses conséquences sur la

santé, sur le système de santé, ses conséquences économiques et sociales, éducatives et psychiques, exposent à l'isolement et à la précarité bon nombre d'entre nous ? Cette crise, c'est au moins un million de personnes en plus jetées dans la pauvreté au mois de septembre. C'est 12,3% de bénéficiaires du RSA en plus à Paris par rapport à janvier 2020. La situation donne encore davantage d'acuité à la nécessité d'un plus grand nombre de places d'accueil d'urgence et plus de solutions pérennes de logements adaptés à la diversité des situations personnelles.

La jeunesse est particulièrement touchée par la crise. Celle qui est au chômage et voit ses chances de trouver un emploi se réduire. Celle qui étudie à distance, privée de la solidarité et l'apprentissage entre pairs, privée aussi de petits boulots nécessaires à sa subsistance. Cette jeunesse est confinée, isolée, exposée à la précarité. Il est urgent que le RSA soit ouvert aux 18-25 ans. Ce n'est pas un luxe, il ne s'agit pas d'assistantat, comme aiment à le dire certains idéologues au mépris des êtres, c'est un strict minimum qui est dû à cette jeunesse. Le refus de l'actuelle majorité gouvernementale sur ce sujet n'est pas tolérable.

Si celles et ceux qui continuent à se rendre sur leur lieu de travail, usines, chantiers, services publics, commerces alimentaires, entre autres, sont en nombre, nos aînés se trouvent à nouveau confinés. Il faut se réjouir que les EHPAD ne soient plus ces lieux de claustration qu'ils étaient au printemps dernier. Les visites strictement encadrées en matière sanitaire demeurent possibles. Mais ces aînés sont d'âges très divers et leurs conditions matérielles d'existence sont également très diverses. La décision de laisser ouverts les restaurants Émeraude du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, de même que les restaurants solidaires, doit être saluée, elle est essentielle.

Il n'est pas possible, à ce jour, de maintenir autrement que par voie numérique les activités de loisir qui sont autant d'occasions de nourrir des relations sociales, voire amicales. Que les retraités de Paris soient ou non dans la précarité, en situation de fragilité physique ou non, toutes et tous sont exposés à l'épreuve de l'isolement. Pour toutes ces raisons, elle tient à ce que le dispositif Paris en Compagnie à destination des seniors, ainsi que toutes les associations de la solidarité soient soutenues. Ces associations sont exposées au risque d'un manque de bénévoles. Les besoins, eux, n'ont pas diminué, bien au contraire. Chacune et chacun peut apporter son concours à sa mesure en s'inscrivant à la Fabrique de la solidarité sur le site Paris.fr.

Pour conclure, face au risque terroriste comme face à la crise sanitaire, même si ce n'est pas du même ordre, nous avons besoins de protection, sans que cela soit au prix de nos libertés. Et besoin de solidarité et de coopération. Face à la crise sociale, il faut un renforcement des droits sociaux. Il faut que la liberté l'égalité et la fraternité ne restent pas lettre morte au frontispice des bâtiments publics mais soient incarnés et mis en œuvre par l'ensemble des politiques publiques. Elle attend de l'État une grande clarté en la matière.

M. FORT souhaite dire qu'une nouvelle période particulièrement difficile s'ouvre devant tous et chacun. La liberté de se déplacer, voire la liberté de travailler pour certains, sont contraintes. Pour protéger les personnes les plus fragiles, pour préserver l'hôpital et ceux qui y travaillent avec courage et détermination depuis le début de l'année. Il déclare compter sur le gouvernement et sur la Ville de Paris pour soutenir ceux dont l'activité et le travail sont fortement perturbés. Il pense notamment aux commerçants dont l'activité est maladroïtement jugée comme « non essentielle ». C'est la raison pour laquelle, avec son équipe, il vient de relancer la plateforme Les Indispensables, lancée pour le premier confinement. Elle a vocation à soutenir les commerces qui sont les premiers animateurs de la vie locale et contribuent à l'identité des quartiers. Il faut espérer que ces nouveaux efforts permettront de vaincre cette épidémie pour de bon, avant l'arrivée des premiers vaccins l'année prochaine et permettront d'éviter un nouveau confinement.

Au nom de son groupe et des militants et militantes du 10^e, au nom de son équipe, il demande à la mairie du 10^e d'être particulièrement attentive aux désordres qui avaient pu être observés lors du premier confinement, par exemple le non-respect du confinement dans le quartier du Faubourg Saint-Denis, dans le haut du Faubourg Saint-Martin, dans le quartier Lariboisière-Gare du Nord. Il en profite pour faire remonter quelques plaintes d'habitants de la rue de Chabrol, entre les numéros 14 et 16, qui se plaignent du non-respect des mesures de confinement de la part du restaurant Le Falilou, et du fait de certaines personnes qui boivent de l'alcool sur la voie publique. Il espère que ce confinement sera vécu d'une façon apaisée et qu'il permettra de vaincre cette pandémie.

M. JOUSSELLIN déclare que la situation sanitaire du pays oblige à la responsabilité. Ses premières pensées vont aux personnes malades et à leurs familles. Il pense également à toutes celles et tous ceux qui risquent de payer cette crise au prix fort : les jeunes et les milieux populaires. Pour certaines et certains, par exemple victimes de violences intrafamiliales, le confinement met leurs vies en danger. C'est pourquoi, avec Madame la Maire et Kim Chiusano, dès vendredi matin, ils ont interpellé les bailleurs sociaux de l'arrondissement pour leur demander d'afficher les numéros d'urgence dans tous les immeubles.

Si le reconfinement est sans conteste devenu une nécessité, c'est bien parce que la stratégie sanitaire du pouvoir a échoué et que les alertes des scientifiques ont été minimisées. M. Macron et le gouvernement portent une lourde responsabilité. Lors des trois derniers PLFSS, 3 milliards d'économies ont été demandés à l'hôpital public. Entre 2018 et 2019, 7 600 lits d'hospitalisation ont été fermés. Dans certains hôpitaux, des fermetures de lits se sont poursuivies depuis le mois de mars. Quant au personnel hospitalier et des EHPAD, la revalorisation de leurs métiers est très loin d'être à la hauteur. Le gouvernement a également échoué dans sa stratégie de prévention, comme en témoigne le fiasco sur les tests, le traçage et l'isolement des malades. Triple échec, sanitaire, économique, démocratique.

Contrairement au MEDEF qui a passé une semaine à s'opposer sur tous les tons au reconfinement, son groupe soutient l'idée d'un reconfinement. Mais le gouvernement protège toujours les mêmes, au mépris de toute protection sanitaire. Le groupe veut une réelle concertation avec les forces syndicales représentatives pour protéger celles et ceux qui doivent continuer à aller travailler. Le gouvernement demande toujours aux mêmes de payer la crise : les restaurateurs, les bars, les lieux culturels, mais aussi les petites entreprises, sacrifiées pour sauver les grandes multinationales. L'urgence sanitaire est inséparable de l'urgence sociale, tous les moyens doivent être mobilisés afin que ce confinement ne conduise pas à de nouvelles inégalités, à une explosion du chômage, de la précarité et de la pauvreté. Les aides annoncées par le gouvernement ne suffiront pas à l'éviter. C'est une toute autre politique économique et sociale qu'il faut engager. À titre d'exemple, comme cela avait été fait au Portugal au printemps dernier, une réflexion pour un moratoire sur les loyers durant le confinement devrait être mise en place par le gouvernement. Il faut aussi un plan de lutte contre les expulsions locatives et repousser la trêve hivernale jusqu'à l'été. Cette crise montre l'importance des services publics qui sont heureusement restés ouverts cette fois-ci. Il ne sera plus possible de détricoter le service public comme par le passé.

On sait les difficultés à rester confiné dans des appartements, la difficulté pour les personnes sans logement. Madame la Maire pourra compter sur les élus du 10^e pour apporter aide et solidarité à toutes les personnes en situation de précarité. Comment le gouvernement peut-il ne pas réquisitionner les immeubles vides pour loger les personnes à la rue ? On l'a vu depuis plusieurs mois, les habitantes et habitants du 10^e, dans leur grande majorité, respectent les consignes sanitaires malgré la durée et l'énormité des sacrifices demandés. Il est certain de pouvoir compter sur eux, tandis qu'ils sont certains de pouvoir compter sur les élus communistes pour surmonter cette

nouvelle épreuve. Il s'agira de ne pas répéter toujours les mêmes erreurs et d'apporter des réponses concrètes en rupture avec le système capitaliste pour répondre aux crises sanitaires, sociales, environnementales et démocratiques qui se succèdent et se superposent depuis plusieurs années.

M. RAIFAUD déclare que dans la situation sanitaire critique actuelle, il est nécessaire que chacune et chacun se montre responsable pour faire baisser la transmission du virus et ne pas menacer la capacité des hôpitaux à prendre en charge les victimes de complications dues au coronavirus. Il est heureux à ce titre que le conseil du 10^e arrondissement puisse se tenir de façon totalement dématérialisée.

Avec les écologistes, il regrette que le gouvernement n'ait pas mieux anticipé les mesures à prendre pour limiter le taux de contamination et éviter de recourir à nouveau à des mesures extrêmes, quitte à repenser le modèle de société qui accentue les inégalités et délite les services publics pour promouvoir un modèle économique et social et de gouvernance plus décentralisé. Ce reconfinement doit être abordé à la lumière de l'expérience du printemps 2020. Il tient à réaffirmer leur soutien au personnel soignant qui fait face avec professionnalisme et abnégation à cette crise dans un contexte de promesses non honorées.

Il salue l'engagement des agentes et agents qui assurent la continuité du service public sur le terrain, ainsi que des équipes éducatives qui prennent les enfants en charge dans les écoles pour éviter un décrochage scolaire qui accentue les inégalités. Il salue aussi celles et ceux qui ont imaginé des solidarités nouvelles, de proximité, lors du premier confinement et vont les activer de nouveau. L'attention est tournée vers les publics les plus vulnérables et précaires, les personnes isolées, les seniors, les victimes de violences intrafamiliales mais aussi les jeunes et les familles. Les dispositifs de lutte contre la précarité sociale et alimentaire devront être renforcés avec le maintien des marchés parisiens, le renouvellement des aides aux familles mis en place lors du premier confinement, ainsi que les distributions alimentaires dans les quartiers prioritaires. Le nombre de places d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri devra être largement augmenté. Des masques et du gel gratuits devront être mis à disposition de tous les publics précaires pour leur permettre de se protéger et réduire le risque de contamination.

Il souhaite que la Ville apporte un soutien sans faille aux associations et acteurs du monde culturel qui font la richesse de la ville. Le tissu économique de proximité, les bars et restaurants, ainsi que les artisans doivent être soutenus et accompagnés afin de leur permettre de reprendre leur activité à la fin du confinement.

Afin d'associer étroitement les citoyennes et citoyens de Paris, à la mise en œuvre de ce plan d'action, l'assemblée citoyenne annoncée par la Maire de Paris dans sa communication du 28 avril 2020 devra être mise en œuvre. Dans le 10^e arrondissement, il souhaite que la mise en place du comité citoyen du déconfinement puis du reconfinement décidée dans le 10^e, regroupant associations, syndicats, membres des instances de démocratie locale rejoint par des citoyens et citoyennes, soit poursuivie sous une forme dématérialisée dans un premier temps.

M.SIMONDON déclare que le pays se reconfinement dans un contexte différent de celui du printemps. En mars, les habitants se sont confinés et adaptés avec une grande résilience, et avec confiance dans le caractère transitoire de la crise et des préoccupations tournées vers les conséquences économiques et sociales. Le reconfinement trouve le pays et la ville dans un autre contexte. Il faut constater que quelque chose a été loupé dans la stratégie de déconfinement. Il est impératif d'apprendre de ces erreurs et d'observer comment les autres pays réagissent. La Ville de Paris, avec les autorités sanitaires peut appliquer les mesures qui permettent maintenant un contrôle le plus efficace possible de

l'épidémie et pour soutenir et protéger les Parisiens dans cette nouvelle épreuve. Pour être efficace, la stratégie de santé publique doit être précise, compréhensible, donner une perspective de traversée et de sortie de la crise. Hier à propos de la rentrée scolaire, aujourd'hui avec des cafouillages gouvernementaux, alors qu'il faudrait de la rigueur, on rajoute de la difficulté à des situations qui provoquent déjà de l'inquiétude et de la souffrance.

La Ville de Paris, la Maire de Paris, tout comme la Maire du 10^e et ses collègues ainsi que tous les élus restent concentrés sur leur mission et leur responsabilité. Ils travaillent avec toutes les autorités tout en demandant de l'anticipation, de la transparence, de la réactivité et en n'hésitant pas sur la santé, les tests, la solidarité avec les exclus, à prendre des mesures d'urgence, y compris en dehors de leurs compétences propres. Le risque démocratique de la période est grand. La perte de perspectives, le constat que les institutions sont bouleversées, le choc de se découvrir en fragilité, vont changer la vision de la démocratie pour les concitoyens. Il est de la responsabilité de chaque acteur public de ne pas y ajouter le spectacle d'une impuissance ou d'une désorganisation mais d'installer les éléments de protection et de solidité qui montrent que la société est capable d'affronter cette épreuve dans la solidarité. C'est la volonté de la Maire de Paris et tous les élus avec elle.

Mme CORDEBARD remercie ses collègues pour ce moment de discussion. Il est important que dans cette période existent des espaces d'expression. Elle réitère qu'elle souhaite que le fonctionnement de ce conseil puisse le permettre à l'avenir de manière réglementaire. Elle souhaite que tous les groupes y travaillent pour aboutir à un nouveau règlement intérieur du conseil.

Elle annonce passer à l'ordre du jour du conseil.

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Projet de délibération : MA102084

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose d'adopter la procédure d'urgence qui figure à l'ordre du jour complémentaire qui permet notamment la tenue du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

Projet de délibération : MA102085

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que cette délibération permet la tenue du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.

En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance

Projet de délibération : MA102082

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation Mme VASA, au bénéfice de l'âge.

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 21 septembre 2020

Projet de délibération : MA102083

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent formuler des remarques ou questions à propos du procès-verbal. Elle rappelle que le projet de compte rendu leur a été transmis avant publication.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : COMMUNICATION SANS VOTE - PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

Projet de délibération : 2020 DCPA 36

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle qu'il s'agit d'une communication sans vote, habituelle chaque année, dite « Paris fait Paris » et par laquelle est présenté un état d'avancement des grands projets d'investissement menés par la Ville et pour le 10^e. Elles concernent en général de très grosses opérations, de grosses rénovations, la création de nouveaux équipements. Pour le 10^e arrondissement, cette communication concerne le chantier de restauration des façades de la mairie en 2016, restauration que Rémi FERAUD avait permise en négociant durement à l'époque le budget afférent. La mairie d'arrondissement avait absolument besoin de cette rénovation. La première tranche du projet s'achève avec la dépose progressive des échafaudages sur la façade principale. La deuxième phase débute, pour une année, avec la façade située rue du Château d'eau. Ce chantier permet de remettre en valeur cette maison commune et son plus grand bénéfice est de faire travailler aujourd'hui de très nombreux artisans, couvreurs par exemple, ou horlogers. La maire fait part de son plaisir d'entendre désormais le clocheton resté muet depuis des dizaines d'années et qui sonne aujourd'hui les heures et les demi-heures.

Elle en profite pour indiquer qu'elle a souhaité profiter de la baisse hivernale du nombre de mariages pour faire procéder à la restauration de la salle des mariages avec le concours d'une architecte spécialisée dans la restauration patrimoniale. Cette salle ré-ouvrira au début de l'année 2021.

Elle demande si les conseillers ont des questions ou remarques à formuler.

Objet : Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 euros) subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

Projet de délibération : 2020 DAE 217

Rapporteur : Ulf CLERWALL

M. CLERWALL expose que les subventions proposées par cette délibération font partie du plan de relance post confinement. Pour faire face à la crise économique provoquée par la crise sanitaire, le Conseil de Paris a décidé de mettre en place en juillet dernier un plan de soutien de 4 millions d'euros destiné au secteur de l'économie sociale et solidaire. Ce plan inclut des subventions d'investissement et de fonctionnement et des prêts à taux zéro et d'autres dispositifs de financement répartis sur des conventions avec vingt-sept organismes de l'économie sociale et solidaire.

Pour le 10^e arrondissement, il s'agit pour l'intégralité de subventions de fonctionnement. Six structures sont concernées. La première est la Textilerie, ressourcerie située au 22, rue du Château-Landon, pour une subvention de 15 000 euros. La deuxième est Olvo, coopérative de cyclo-logistique située initialement au 18, rue de Sambre-et-Meuse et qui vient de déménager dans le 18^e de manière contrainte, pour une subvention de 50 000 euros. La troisième est l'Accorderie du Grand Belleville avec une subvention de 2500€ pour soutenir l'activité d'échange de services et d'entraide entre habitants dans ce quartier populaire. La quatrième est Lulu dans ma Rue, entreprise d'insertion par le travail indépendant, avec une subvention de 140 000€. La cinquième est La Bricollette, avec une subvention de 15 000 euros ; La Ressourcerie dans le 18^e ; Travail et Vie, association domiciliée dans le 10^e rue Saint-Maur pour une subvention de 50 000 euros pour développer une ressourcerie dans le 19^e.

M. JOUSSELLIN déclare que le groupe communiste votera cette délibération. Il profite de cette occasion pour saluer le travail de La Textilerie installée rue du Château-Landon. Il veut également en profiter pour réaffirmer son soutien à Olvo. Dans une société de plus en plus « uberisée », le modèle mis en place par Olvo, qui salarie ses coursiers, est à mettre en avant. En cette période de confinement, le gouvernement met à nouveau en avant des coursiers sans droits et sans protection, il se félicite que la mairie de Paris aille dans un autre sens.

Mme CORDEBARD manifeste son plein accord avec les propos de Monsieur JOUSSELLIN. Elle se déclare impressionnée par le nombre de livreurs qui livrent les personnes confinées et que ne disposent d'aucune protection contre le coronavirus.

Mme DUMOULIN attire l'attention sur Lulu dans ma Rue qui, avec Autonomie Saint-Jacques et les Petits Frères des Pauvres fait partie des associations qui portent le dispositif Paris en Compagnie qui vient en aide aux seniors.

Mme CORDEBARD soumet cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (28 500 euros), 5 conventions annuelles d'objectifs avec 11 associations de jeunesse (10^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle / emploi

Projet de délibération : 2020 DJS 151

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN rappelle que plusieurs conseillers ont rappelé à quel point la jeunesse est touchée par la crise sanitaire. Les jeunes voient leur parcours éducatif perturbé, ainsi que la construction de leur projet professionnel. La délibération propose une subvention d'un montant de 4 000 euros à l'association La maison du Canal - Régie de Quartier Paris 10^e pour son projet Forum des Métiers qui vise à organiser des rencontres entre collégiennes, jeunes déscolarisés, parents d'élèves et professionnels afin de les accompagner dans leur orientation vers un projet professionnel. Il semble hautement légitime de soutenir cette action et le contexte actuel ne fait que renforcer sa pertinence. Elle demande aux conseillers de voter cette délibération.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou observations sur ce point de l'ordre du jour.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (7 500 euros), 2 conventions annuelles d'objectifs avec 2 associations de jeunesse (10^e, 17^e, 18^e) au titre des pratiques artistiques et des cultures urbaines

Projet de délibération : 2020 DJS 152

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN propose d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association Paris des Faubourgs pour le projet Jeunesse au carré qui vise à organiser des événements festifs et artistiques autour des cultures urbaines et vise aussi à mettre en place un programme d'activités hors les murs et à accompagner les jeunes de 3^e dans la mise en œuvre de leurs stages d'observation de fin d'année.

Sur ce dernier point, elle ajoute que l'on pourrait se dire qu'il s'agit d'un essai. Mais ce serait à tort car ce stage de 3^e a récemment été annoncé comme étant non obligatoire par le ministre de l'Éducation nationale. On sait toutefois que ce type de stage est une étape importante pour construire un projet professionnel, notamment pour les jeunes qui ont le moins de réseau personnel. Parmi ces jeunes, il y a ceux que le Paris des Faubourgs accompagne. C'est une dimension très importante pour cette subvention.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou observations sur ce point de l'ordre du jour.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions 100 000 euros (50 000 euros Ville de Paris ; 50 000 euros Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 14 associations dans le cadre du dispositif "Paris Sportives"

Projet de délibération : 2020 DJS 143

Rapporteur : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN explique que dans le contexte actuel, l'avenir des associations sportives se joue maintenant et devrait être la première préoccupation de la ministre des Sports qui n'a prévu aucun plan d'urgence. La pratique régulière d'une activité physique et sportive est apparue comme un besoin essentiel lors du premier confinement. Il est très important d'échanger avec les clubs et de trouver des solutions avec eux. C'est pourquoi le groupe communiste proposera un vœu allant dans ce sens.

Il insiste sur un point très important. Au regard du rôle essentiel de la pratique d'un sport pour la santé publique et le lien social, il devrait constituer un volet à part entière de la sécurité sociale. De même, les contributions salariales et patronales alimentent le budget de la sécurité sociale. Une part de ces cotisations devrait être consacrée aux sports ce qui sécuriserait le service public du sport. Le développement de la pratique du sport féminin est un objectif de cette mandature et cette délibération va dans ce sens. Paris 2024 a décidé de s'associer à la Ville de Paris en soutenant les nouveaux projets lauréats du dispositif « Paris Sportives » doté d'un budget de 100 000 euros. Une attention particulière est portée aux projets initiés par les associations locales des quartiers populaires de la ville, afin de faciliter les démarches administratives auprès des associations lauréates. Il est proposé de conclure une convention de financement pour les subventions entre la ville de Paris et Paris 2024. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de subventionnement des projets lauréats. Tout en désignant la Ville comme opérateur du dispositif « Paris Sportives », Paris 2024 ayant la qualité de financeur. Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité international olympique a désigné Paris ville hôte des Jeux olympiques et para-olympiques 2024. Dès la phase de candidature, la ville de Paris s'est engagée à organiser des jeux « sobres et durables » qui impliquent pleinement la société civile. La Ville a également souhaité que ces jeux puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur du territoire parisien.

Pour le 10^e arrondissement, Ladies et basketball est une association qui utilise le basketball et le sport comme levier socio-éducatif pour les jeunes filles et les femmes. L'association propose de mettre en place deux sessions de basketball par semaine sur quatre TEP : Grange-aux-Belles, Goutte-d'Or Paris dans le 18^e, Curial dans le 19^e et Alphonse-Allais dans le 20^e. Une exposition itinérante ainsi qu'une finale durant l'été aura lieu pour 400 femmes au total. Il est proposé de soutenir ce projet en passant une convention avec l'association et en lui octroyant une subvention d'un montant total de 14 000 euros. **Mme CORDEBARD** demande si les conseillers souhaitent exprimer des remarques ou des questions.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Max Weinstein au 14 rue de Paradis dans le 10^e

Projet de délibération : 2020 DAC 495

Rapporteur : Elie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN déclare qu'il est proposé par cette délibération d'apposer une plaque à la mémoire de Max Weinstein, au 14 rue de Paradis, siège de Mémoire des Résistants Juifs de la Main d'Œuvre Immigrée, MRJ-MOI, association membre du réseau Musée de la Résistance nationale dont il était le président d'honneur. Le parcours de Max Weinstein est symbolique de celui de toute une génération. Il est né le 20 juin 1927 à Nancy, où ses parents, juifs polonais, s'étaient installés au début des années 1920. Il quitte le collège à 16 ans, las des brimades antisémites de certains de ses camarades. Dans le contexte actuel, il est bon de rappeler qu'à l'école de la République, il n'existe pas d'enfants

musulmans, d'enfants juifs, d'enfants chrétiens, tous les enfants doivent être traités à égalité. Rejoignant son frère en 1943 à Lyon, Max Weinstein rentre, par l'intermédiaire de celui-ci, en résistance au sein de l'Union de la Jeunesse juive, issue de la MOI.

Pour l'anecdote, on retrouvera ce même frère, Georges, dans l'histoire militante du 10^e arrondissement, puisqu'il fut le premier président du comité des habitants La Chapelle-Gare du Nord.

Max Weinstein devient agent de liaison et participe à des opérations de lancer de tracts, distribue le journal clandestin *Jeune combat*, colle des papillons et trace des graffitis sur les murs des lieux publics, participe à des prises de parole en public. Il participe également à différentes actions directes telles que des sabotages.

À 17 ans, il prendra part à l'insurrection de Villeurbanne avec le bataillon Carmagnole. Il dirige un groupe d'une dizaine de jeunes avec qui il construit puis défend des barricades. Il participe également à la bataille de Pusignan, dans le Rhône. Il travaille ensuite pour la presse communiste à Lyon, puis à Paris, au journal *L'Humanité*. Il sera le directeur de son imprimerie et le responsable de la cité internationale de la fête de l'Humanité durant de nombreuses années. Militant au parti communiste, auquel il a adhéré dans la clandestinité en septembre 1943, il le restera jusqu'à la fin de sa vie.

Dès l'origine, en 1945, il est très actif au sein du Secours populaire aux côtés de Julien Lauprêtre. Il y est resté, pendant près de 40 ans, le trésorier national. Il fut l'un des premiers adhérents du Musée de la Résistance nationale, membre de son conseil d'administration, membre des Amis parisiens du Musée de la Résistance nationale. Depuis les années 1990, il œuvrait plus particulièrement à faire connaître la résistance des communistes de la section juive de la MOI en zone Sud et en particulier celle peu connue des jeunes de l'UJJ.

Max Weinstein est mort le 5 avril 2020 à l'âge de 92 ans. Le texte de la plaque qui sera apposée si cette délibération est adoptée, est le suivant : « Ici a œuvré Max Weinstein, 1927-2020, résistant et communiste dès l'âge de 16 ans dans les groupes de combat au sein de l'Union de la Jeunesse Juive durant l'occupation. Toute sa vie, il a agi pour que cette histoire ne tombe pas dans l'oubli. »

Il conclut en déclarant que c'est ce qu'il veut continuer de faire, il en est convaincu, avec l'ensemble des élus de ce conseil d'arrondissement.

Mme CORDEBARD demande qui souhaite prendre la parole.

M. FORT déclare que comme vient de le rappeler Monsieur Jouselin, Max Weinstein mérite sa place et sa plaque dans l'arrondissement. Il demande que lui soit transmise la liste des plaques ayant été apposées dans le 10^e arrondissement ces dernières années. Il aime l'histoire et ne voudrait pas que l'on croie et il ne voudrait pas croire que depuis plusieurs années on n'appose des plaques que pour des personnalités du Parti communiste français ou des socialistes.

Mme CORDEBARD répond qu'elle va demander qu'une liste précise lui soit transmise..

Elle demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Elle déclare qu'avec Monsieur FORT et l'ensemble du conseil, elle se réjouit de la pose de cette plaque.

Elle soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (8 000 euros) à l'association CRL 10 (10^e) pour l'accompagnement physique et le suivi éducatif d'enfants issus des quartiers populaires au sein des conservatoires municipaux

Projet de délibération : 2020 DAC 314

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE ne veut débiter la présentation de la première délibération relative aux affaires culturelles de ce conseil sans aborder la situation vécue par les acteurs et actrices de la culture. Elle veut les assurer du soutien de Madame la Maire ainsi que de celui de toute l'équipe de la Mairie du 10^e, tout comme à l'Hôtel de Ville, la Maire de Paris et son adjointe Carine Rolland qui sont à l'écoute pour poursuivre les nombreux soutiens déjà engagés. Après un premier confinement ayant ébranlé le secteur, le secteur retrouvait une certaine activité, lorsque le couvre-feu a obligé les salles de spectacles et cinémas à de gros efforts d'adaptation. Tout le secteur culturel vit très durement ce second confinement qui le met en absolu grand danger.

Cette préoccupation ne semble pas partagée par le gouvernement. Il est tout à fait choquant en effet de voir que les librairies indépendantes, qui elles aussi s'étaient adaptées aux obligations de la crise sanitaire, sont obligées de fermer. C'est mettre en danger toute la chaîne du livre dont tous les acteurs subissent le contrecoup de cette fermeture. D'autant plus que des géants tels qu'Amazon continuent à développer leur activité pendant la période. Elle rappelle tout son soutien pour aider au maximum ses amis les libraires de quartier. On sait que la lecture est très importante justement dans cette période de confinement. Elle contribue à lutter contre l'obscurantisme. Par ailleurs, les libraires de quartier sont au cœur du lien social. C'est un lieu d'échanges, de rencontres et d'éducation populaire.

Concernant cette délibération, il s'agit d'une subvention de 8 000 euros à l'association CRL 10 pour l'accompagnement physique et le suivi éducatif d'enfants issus des quartiers populaires au sein des conservatoires municipaux. La Ville de Paris s'est engagée depuis 2015 dans une réforme des conservatoires municipaux d'arrondissement qui vise à accroître le nombre de places disponibles et à diversifier le profil des élèves. C'est un travail de longue haleine pour la mandature 2020-2026. Cela se traduit par le renforcement des liens avec l'école et le développement de partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs du champ social. Il s'agit donc d'attribuer une subvention de 8 000 euros à l'association CRL 10 en complément des apports de l'État, de la DDCT et des fonds propres du CRL 10 afin de permettre au CRL 10 de mener à bien un projet d'accès à la culture et à la musique pour les publics les plus fragiles. Il s'agit d'enfants de moins de 10 ans. Les missions de l'adulte relais seront élargies pour l'accompagner et les aider à accéder au conservatoire.

Mme CORDEBARD demande s'il y a des questions.

M. WATANABE-VERMOREL apporte son soutien à la chaîne du livre. Il souhaite que ne soit pas oublié le soutien qu'il faut aussi apporter aux bibliothèques qui permettent aux classes les plus populaires de continuer à avoir une activité littéraire ou autre.

Mme DUMOULIN déclare que le groupe Génération.s se réjouit des délibérations défendues par Madame PATRICE sur l'ensemble des activités culturelles qui sont essentielles pour tous et toutes et bien trop peu prises en compte par le gouvernement. La chaîne des activités culturelles doit être soutenue dans les quartiers populaires, mais pas seulement. Elle remercie la Ville pour son engagement.

Mme CORDEBARD soumet cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (50 614 euros) et conventions avec huit écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif « Musique pour tous »

Projet de délibération : 2020 DAC 330

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE expose qu'il s'agit d'une subvention de 50 614 euros et de conventions avec huit écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif « Musique pour tous ». Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, il est proposé d'apporter un soutien aux écoles de musique associatives.

Concernant le 10^e arrondissement, il s'agit d'Andes Diffusion, une association de quartier œuvrant à la diffusion de la culture andine grâce à son centre culturel. L'objectif est de dynamiser la pratique artistique et sportive dans le quartier Saint-Lazare. Andes Diffusion se propose de développer son offre pour certains instruments tels que piano, guitare, ukulélé, percussions, etc. **Mme CORDEBARD** rappelle que cette association s'est illustrée pendant le premier confinement en rendant de nombreux services à son voisinage. Elle les en remercie.

Elle soumet cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (1 000 euros) à l'association CRL 10 au titre des actions culturelles dans les Quartiers Populaires (10^e)

Projet de délibération : 2020 DAC 589

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE indique qu'il s'agit d'une subvention de 1 000 euros à l'association CRL 10 au titre des actions culturelles dans les quartiers populaires. Il est proposé que la municipalité apporte son soutien pour aider à la réalisation de ses ateliers de *street art*. CLR 10 propose des ateliers hebdomadaires gratuits, d'initiation en l'occurrence au *street art*, qui permettent à des jeunes de 8 à 16 ans à parité et habitant le quartier du Buisson Saint-Louis et de la Grange-aux Belles d'apprendre ces techniques.

Mme CORDEBARD considère que l'examen de l'ordre du jour montre qu'il faudrait essayer, à l'avenir, de grouper les subventions et les interventions concernant les mêmes structures. Des récapitulatifs seront présentés afin que le élu aient une vision complète des aides apportées à chacune.

En l'absence de commentaires ou questions, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (2 500 euros) à l'association Andes Diffusion au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville (10^e)

Projet de délibération : 2020 DAC 630

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE explique que cette délibération revient au sujet d'Andes Diffusion, cette fois pour une subvention de 2 500 euros, toujours au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires. Il s'agit de soutenir le projet « Musiques pour tous » qui vise à initier un large public à la pratique instrumentale et offre un accès à la culture musicale. En 2020, en raison de la pandémie, le

projet a été modifié, ce qui provoqué des annulations de concerts et de fêtes de quartier. L'association a réussi à s'adapter à la situation en poursuivant ses activités au maximum.

Mme CORDEBARD demande s'il y a des questions ou remarques.

Elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (20 000 euros) et avenants avec les associations Le Bal et la Maison de la Poésie

Projet de délibération : 2020 DAC 720

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE expose que cette délibération concerne les associations Le Bal et la Maison de la Poésie pour des projets d'exposition dont il a déjà été question au conseil. Il s'agit des expositions sur l'espace du pont Saint-Ange qui enjambe les voies de la Gare du nord à la promenade urbaine Barbès Stalingrad. Cette zone a fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine qui a été accompagnée et se prolonge par des propositions d'usage notamment de projets artistiques. Il y a donc un lieu d'exposition à ciel ouvert partagé avec 18^e arrondissement. Il s'agit de mettre en lumière l'identité multiculturelle des quartiers traversés et de rendre visible l'offre culturelle alentour.

Le Bal propose d'exposer deux artistes : Claire Zaniolo et Safouane Ben Slama. À l'invitation de la Maison de la Poésie, une autre exposition se tiendra en mars ou avril 2021. L'artiste Clémentine Mélois propose de transformer les panneaux en une grande bibliothèque de livres détournés.

Elle propose de voter cette délibération qui permettra de poursuivre ces expositions dans l'espace public que les passants apprécient, tout comme les habitants du quartier.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent s'exprimer à ce sujet.

M. FORT déclare pour rester cohérent avec le vote qu'il a émis lors du dernier conseil d'arrondissement, il votera contre cette délibération. Il s'agissait déjà d'une subvention de 50 000 euros pour cette promenade urbaine. Aujourd'hui, en plus de la promenade, on a donc des expositions pour un montant de 20 000 euros alors que la priorité pour ce quartier reste la même depuis de nombreuses années, à savoir la qualité de vie des habitants, ce qui nécessite de passer par des mesures pour la sécurité, pour la propreté, pour la mobilité et éventuellement la végétalisation avant l'installation d'expositions.

Mme CORDEBARD répond que personne n'en aurait voulu à Monsieur FORT s'il avait changé d'avis. La culture installée sur la promenade urbaine et dans l'espace public en général contribue et contribuera aux objectifs qu'elle déclare partager par ailleurs.

M. CLERWALL déclare que plus on désigne des activités comme essentielles dans les conditions actuelles, plus il s'agit de travail mal rémunéré, de conditions de travail pénibles, et de conditions d'emploi précaires. Cette question s'est posée dans le secteur du livre ces derniers temps. Il appelle toutes et tous à penser à cela lorsque s'achèvera la situation de pandémie actuelle. Il faudra discuter d'améliorations dans les activités économiques et culturelles.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent formuler d'autres questions ou remarques. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à la majorité, avec une voix contre (M. FORT).

Objet : Subventions (41 800 euros) à 13 associations pour le financement de 18 projets présentés dans le cadre de l'Appel à projets Politique de la Ville

Projet de délibération : 2020 DEVE 39

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

Objet : Subventions de fonctionnement (14 550 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 4 associations pour le financement de 4 projets dans les quartiers populaires

Projet de délibération : 2020 DDCT 78

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD déclare être chargé d'exaucer le vœu de Bertil FORT qui demandait la végétalisation. Il présente deux délibérations proposées pour soutenir des actions de végétalisation citoyenne.

La DEVE 39 prévoit à l'échelle de Paris 41 800 euros pour treize associations et dix-huit projets. Dans le 10^e arrondissement, il s'agit de deux projets. L'un est porté par le centre social Aires 10, place du Buisson Saint-Louis pour un montant de 3 000 euros pour des actions de jardinage collectif. L'autre projet est le centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale, CAMRES, passage Dubail, projet auquel il est proposé d'attribuer 1 000 euros. Il s'agit d'un projet très intéressant intitulé « Mains vertes » et qui vise à établir des liens entre les élèves de l'école primaire internationale du passage Dubail et des personnes en situation de grande précarité sociale à l'occasion d'activités de jardinage.

La délibération DDCT 78 propose un soutien à destination du même projet du centre social Aires 10 « Jardinons dans la rue ». Il s'agit d'attribuer 1 500 euros en cofinancement du précédent projet.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent s'exprimer. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de soumettre au vote la délibération DEV 39.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD propose de soumettre au vote la délibération DDCT 78.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention de M Fort).

Objet : Subventions (167 934 euros) et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

Projet de délibération : 2020 DASES 245

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER expose que la délibération complète les délibérations examinées le mois dernier. Elle propose de subventionner les maraudes interdisciplinaires. Deux des trois maraudes en question

concernent plus particulièrement l'arrondissement puisqu'elles y sont implantées. Elles interviennent dans les gares parisiennes ou leurs abords. Il s'agit de maraudes spécifiques créées pour répondre aux besoins particuliers de personnes très exclues des dispositifs sociaux. La première maraude interdisciplinaire est née avec Les Captifs, au terme d'un comité composé de la Ville, de la SNCF et de l'État. Il s'agit d'une approche pluridisciplinaire, médicale et sociale. Elle travaille en coordination avec l'équipe sociale de la SNCF et l'équipe mobile de Paris-psychiatrie Nord. C'est un binôme de maraudeurs, à savoir un travailleur social et un infirmier ou infirmière en psychiatrie. L'intérêt de ce travail est que ces deux maraudes travaillent de façon complémentaire. L'expérimentation a été jugée probante et il a donc été décidé de reproduire ce modèle avec une autre association, Charonne, qui a été désignée en 2018 pour couvrir les gares situées dans la partie sud de Paris.

Au regard de l'intérêt de l'action de ces maraudes, il est proposé d'accorder une subvention de 53 000 euros pour Les Captifs La Libération et aussi d'autoriser la signature de l'avenant joint à cette délibération.

L'autre maraude concernée ancrée dans le 10^e est Itinérance Jeunes portée par l'association Aurore. Elle a pour objectif d'accompagner les jeunes de 18-30 ans exposés ou engagés dans des conduites à risque afin d'encourager la mise en place d'un soutien social et éducatif spécifique. Ces maraudes vont vers ces publics pour créer un lien avec eux et éventuellement les accompagner vers l'accueil de jour boulevard Magenta.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville de favoriser l'accueil et l'accompagnement de ces jeunes en situation d'errance et d'exclusion, il est proposé d'accorder une subvention de 57 022 euros à l'association Aurore et d'autoriser la signature de l'avenant joint à ce projet de délibération.

Mme CORDEBARD déclare qu'il s'agit d'équipes qui se trouvent en première ligne ne ce moment et qu'il est bien de les défendre et de continuer à les soutenir. Elles sont précieuses pour les personnes les plus en difficulté.

Elle propose de passer au vote sauf s'il y a des questions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Dévoiement du réseau d'égout dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro – avenant à la convention avec RATP

Projet de délibération : 2020 DPE 13

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON déclare qu'il s'agit de la ligne 11 du métro qui est prolongée. Les stations sont adaptées pour accueillir des rames plus longues et il faut donc à certains endroits dévier le réseau d'égouts. Une convention entre la Ville et la RATP existe à ce sujet. Les premières études et interventions ont montré que les coûts envisagés initialement ont augmenté de 600 000 euros pour des interventions pour trois stations dont aucune ne se trouve dans le 10^e. L'avenant permet de prendre en compte cette augmentation.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération.

Mme JOUBERT intervient pour annoncer qu'elle ne prendra pas part au vote pour éviter tout conflit d'intérêt du fait de son activité professionnelle.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Madame JOUBERT ne prend pas part au vote).

Objet : Subvention (14 350 euros) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de «l'Action collégiens».

Projet de délibération : 2020 DASCO 39

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN souhaite, avant les délibérations, faire un point concernant les écoles et sur la façon dont se passe la rentrée scolaire.

Tous les élèves ont pu reprendre les cours avec un protocole sanitaire renforcé et qui prévoit le port du masque à partir du CP et une limitation du brassage des élèves, avec des arrivées et départs étalés dans le temps ainsi qu'un renforcement de la ventilation des locaux.

Il remercie collectivement tous les élus qui, lundi matin, ont pu marquer par leur présence l'arrivée des élèves dans les établissements. Cela a été très apprécié par les directeurs et directrices d'école même s'il n'a pas été possible de le faire dans les collèges. Cela fut l'occasion de faire remonter des interrogations de certains directeurs et directrices d'école sur le nouveau protocole sanitaire. Avec Madame la Maire, il était présent lundi devant le groupe scolaire Parmentier et ce matin devant le groupe scolaire Aqueduc. La Caisse des écoles et la CASPE n'y échappent aux difficultés actuelles avec la multiplication des cas contact ou des personnes contaminées par le COVID parmi leurs personnels. Ces deux organismes ne ménagent pas leurs efforts pour trouver de solutions pour assurer leurs missions respectives.

Par ailleurs, Patrick Bloche a annoncé le recrutement de personnels supplémentaire pour faire face aux besoins renforcés de nettoyage.

Il déplore d'avoir appris aussi tardivement de la part du gouvernement et en particulier du ministre de l'Éducation que les masques seraient désormais obligatoires à partir du CP. Si cette information était parvenue, ne serait-ce qu'au début des vacances, alors que la décision était déjà quasiment prise, cela aurait permis à la Ville de Paris de s'organiser et de permettre que les familles et les écoliers puissent disposer de masques. La Mairie de Paris a commandé 150 000 masques qui seront disponibles dans les jours à venir.

Il indique que tous les conseils d'école sont annulés en « présentiel ». Selon les écoles, les conseillers seront informés des décisions de report ou de modification des modalités des conseils d'école. Chacune des écoles pourra désormais pouvoir connaître le représentant de la Maire de Paris. La liste a été arrêtée et sera bientôt communiquée.

La première délibération concerne une subvention dans le cadre de l'Action collégiens pour une subvention globale à 41 collèges parisiens. Les collèges de la Grange-aux-Belles, Valmy et Françoise-Seligmann sont concernés par ce dispositif qui vise à déployer des activités au sein des collèges lors des congés scolaires et à l'occasion des sorties scolaires. La subvention de 350 euros par club permettra le renouvellement et l'acquisition de matériels pour les activités.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération.

M. JOUSSELIN relève que Monsieur ALGRAIN a parlé des conseils d'école et demande si le report de ces conseils s'applique aussi aux collèges et aux lycées.

M. ALGRAIN répond que c'est aussi le cas pour les collèges. Il y aura ceux qui auront le temps de changer leur mode de réunion et ceux qui, n'en ayant pas le temps, le décaleront.

Mme CORDEBARD invite les conseillers à participer à ces conseils d'école et d'établissement autant qu'il leur sera possible de le faire.

Elle soumet cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Dotations de fonctionnement (156 424 euros), subventions d'équipement (20 000 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros) et subventions pour travaux (245 566 euros).

Projet de délibération : 2020 DASCO 129

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique qu'il s'agit d'une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de 156 424 euros. Dans le 10^e, il s'agit du collège Françoise Seligmann. Il s'agit aussi d'une subvention d'équipements de nettoyage pour un montant de 720 163 euros qui concerne quatre collèges dans le 10^e arrondissement. Le collège de la Grange-aux-Belles est concerné par une subvention pour travaux. Le détail figure dans la délibération.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par les associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public

Projet de délibération : 2020 DASCO 137

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN annonce que la délibération DASCO 137 est reportée. La situation sanitaire la rend caduque pour le moment.

Mme CORDEBARD confirme que c'est ce qui lui a été indiqué.

Objet : Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Projet de délibération : 2020 DDCT 50

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN présente cette délibération qui concerne une subvention pour les huit associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils citoyens.

Il rappelle que le conseil est très attentif à la situation qui s'installe dans les quartiers Politique de la Ville, donc dans le quartier du Buisson Saint-Louis, mais aussi dans les quartiers qui sont en veille. Le reconfinement oblige à rester attentif aux difficultés que rencontrent les associations qui sont très touchées.

Il s'agit du vote d'une subvention aux associations chargées de l'animation des huit Conseils citoyens actifs dans les quartiers populaires, et notamment une subvention de 2 000 euros à Aires 10.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions de fonctionnement (148 200 euros) à 60 associations pour le financement de 64 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 3ème enveloppe et Conventions Pluriannuelles d'Objectifs)

Projet de délibération : 2020 DDCT 77

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN expose qu'il s'agit du vote de la troisième enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville de 146 200 euros destinée au total à 59 associations parisiennes. Le 10^e arrondissement est concerné par six d'entre elles. Il s'agit du dernier volet de ce qui avait été prévu et voté durant la mandature précédente.

Le nouvel appel à projets est en cours. Les projets déposés sont très intéressants. Il y a de nombreuses nouvelles associations émergentes qui ont déposé des dossiers innovants.

La délibération porte sur une subvention d'un montant total de 9 000 euros pour six associations. Dans le 10^e arrondissement, il s'agit d'un projet qui est reconduit et porté par le centre social Aires 10 sur l'accompagnement des habitants au bien-être et à l'estime de soi et de cinq nouveaux projets soutenus pour une partie de Street Art interquartier par CRL 10, l'accompagnement de projets de jeunes dans l'organisation d'événements festifs et artistiques par le Paris des Faubourgs, des rencontres régulières entre mamans par la dynamique association MaGab, l'organisation de scènes ouvertes d'ateliers artistiques et sportifs par l'association NGamb Art, ainsi que le projet Like ton Job, un accompagnement des collégiens de la Grange-aux-Belles porté par l'association Passion Proximité Parcours. S'ajoute à cela une subvention de 2 000 euros à l'association Andes Diffusion, qui correspond à la reconduction de sa Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour son projet Musique pour tous.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (47 500 euros) à 10 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

Projet de délibération : 2020 DDCT 79

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD annonce que les deux délibérations suivantes concernent des associations dans le cadre des quartiers populaires du 10^e.

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit de subventions dans le cadre du contrat-ville 2015-2020 en prolongement de ce qui avait été décidé lors de la précédente mandature. Elles concernent dix associations dont deux pour l'arrondissement agissent en direction des jeunes : il s'agit de l'association À Toi Théâtre pour la reconduction d'un stage d'initiation au théâtre pour les jeunes de 11 à 18 ans, pour un montant de 2 000 euros et de l'association La Cravate Solidaire pour son travail exceptionnel avec ses ateliers « Coup de pouce » hors les murs dans le cadre d'une permanence emploi à la Grande-aux-Belles pour un montant de 5 000 euros.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers veulent formuler des questions ou remarques à propos de cette délibération.

Elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (271 992 euros) à 45 associations pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

Projet de délibération : 2020 DDCT 80

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare qu'il s'agit d'une subvention en direction de 45 associations. Concernant le 10^e arrondissement, une seule association est concernée. Il s'agit de l'association d'Assistance Scolaire Linguistique et Culturelle (ASLC), pour le financement d'un poste d'adulte relais. Ce poste est prévu pour une durée de deux ans.

Il ajoute que lors de prochains conseils, l'occasion sera donnée de prendre position sur d'autres postes d'adultes relais qui arrivent à expiration et pour lesquels des discussions sont en cours avec l'Etat.

Mme SCHERER annonce ne pas participer au vote sur cette délibération car elle est administratrice de l'association ASLC.

Mme CORDEBARD remercie les uns et les autres d'être rigoureux et souligne qu'il est important que chacun prête attention à ce qui pourrait constituer des conflits d'intérêts.

Elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Mme Scherer ne prend pas part au vote).

Objet : Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 euros)

Projet de délibération : 2020 DFPE 104

Rapporteuse : Awa DIABY

Mme DIABY expose qu'il s'agit de subventions et des avenants et des conventions pour ABC Puériculture pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance. Ces établissements ont

une capacité d'accueil totale de 1 016 places. Concernant le 10^e arrondissement, l'établissement est situé quai de Valmy, nommé Quai des Ours. Il est ouvert depuis 2007 avec une capacité de 74 berceaux. La subvention demandée est de 290 496 euros.

Mme CORDEBARD rappelle que cet établissement organise en temps ordinaire des « soirées pyjama » et elle espère pouvoir en partager une avec les bébés lorsque cela sera de nouveau possible.

Elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (168 750 euros) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

Projet de délibération : 2020 DFPE 108

Rapporteuse : Awa DIABY

Mme DIABY indique qu'il s'agit d'une subvention totale de 168 750 euros à vingt associations avec conventions pour leur action dans les arrondissements allant du 10^e au 15^e, et du 17^e au 20^e. Concernant le 10^e arrondissement, cela concerne trois associations :

- l'association franco-chinoise Pierre Ducerf, pour son projet « Favoriser les liens entre l'école et les familles d'origine chinoise par la médiation interculturelle et à la parentalité,
- une subvention de 5 000 euros pour l'association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) pour son projet de médiation scolaire,
- une subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'association Espace Universel pour son projet d'accompagnement social des familles et de soutien à la parentalité.

M. FORT demande un vote disjoint concernant la subvention pour l'Association Citoyenne des Originaires de Turquie.

Mme CORDEBARD répond qu'elle ne pense pas que cela soit possible mais annonce le vérifier. Elle interroge le Directeur général des Services qui confirme ce point.

Elle ajoute qu'elle pense que cette possibilité existe en conseil de Paris mais pas en conseil d'arrondissement.

M. FORT demande si cette possibilité sera ouverte avec le nouveau règlement intérieur du conseil.

Mme CORDEBARD répond qu'elle n'est pas opposée à cela sur le principe, mais n'est pas certaine que cela soit légalement possible. Elle encourage Monsieur FORT à participer à la discussion avec les autres présidents de groupe sur le changement du règlement intérieur du conseil où il est le bienvenu.

M. FORT déclare qu'il préfère s'abstenir sur cette délibération, non pas à propos des subventions accordées aux autres associations mais pour celle qui est destinée à l'ACORT. Il suit l'activité de cette association et estime partager certaines positions avec elle mais concernant d'autres positions par le passé, il pense qu'elles sont condamnables. Il rapporte que l'association a participé l'an dernier à une manifestation contre le racisme d'État et les violences policières, le 16 mars 2019. C'est une question d'actualité, s'agissant d'associations qui entretiennent la victimisation de certaines communautés par rapport à l'État et à la France. Il serait ravi d'entendre de la part de l'association sa position sur cette

question et qu'il ne s'agisse pas seulement d'une expression à travers une manifestation. En attendant de connaître sa position, il préfère voter contre cette subvention et ne pouvant le faire, il s'abstiendra pour cette délibération.

Mme CORDEBARD déclare apprécier les nuances dans le propos de Monsieur FORT.

M. CLERWALL pense qu'il est opportun de rappeler que toute association de loi 1901 a le droit, en loi, de solliciter des subventions publiques. Ces subventions s'octroient normalement sur la base et uniquement sur la base des mérites, des projets et des activités proposées, notamment à l'égard de l'intérêt général. Même si cela pourrait surprendre, c'est un principe qui vaut aussi, dans un État laïc pour des associations qui ont un lien culturel et social avec le monde musulman, dans toute sa pluralité et diversité. Ici, il s'agit notamment d'une association enracinée dans la communauté turque de Paris – rappelons qu'en termes de laïcité, dans le monde de l'islam, est, en dépit des troubles actuels, le pays qui porte le plus les mêmes valeurs de laïcité que nous. Ces associations ont, comme toute autre association, le droit de solliciter des subventions de la ville sans être systématiquement épinglées, à cause des prises de parole qui déplaisent politiquement à certains, mais qui restent néanmoins fermement dans le cadre de l'exercice de la liberté d'expression, et de la laïcité. Rappelons aussi que nous n'avons pas encore à Paris, une prétendue « Charte de la Laïcité » de constitutionnalité douteuse, comme il y en a à la région Ile de France ; il est possible que la loi évolue sur ce point, mais n'anticipons pas. Si, en l'occurrence, il y a des éléments tangibles qui permettent de penser que les activités des associations en question tombent au-delà de la stricte légalité, il faut les porter à la connaissance des autorités compétentes. En France, la justice se fait à charge et à décharge dans les tribunaux, et pas via des faux procès en conseil d'arrondissement – ça aussi c'est un principe et une valeur républicaine. Somme toute, il pense que c'est en dessous de la dignité de ce Conseil d'arrondissement de débattre de subventions dans ces termes.

Mme CORDEBARD demande s'il y a d'autres commentaires puis propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention (Monsieur FORT).

Objet : Subvention (2 142 300 euros) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueil enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF

Projet de délibération : 2020 DFPE 110

Rapporteure : Awa DIABY

Mme DIABY explique qu'il s'agit d'une subvention de 2 142 300 euros en faveur de 17 associations, de conventions et d'avenants aux conventions pour la gestion de 26 lieux d'accueil enfants-parents (LEAP) à Paris et de la participation au financement des sept LAEP de la CAF dans les centres sociaux. Elle rappelle qu'il s'agit de lieux accessibles à tous, sans rendez-vous et ouverts aux familles et aux enfants de 0 à 4 ans ou 6 ans accompagnés d'un adulte référent. Ils constituent des espaces de socialisation pour les enfants comme pour les parents ainsi que des lieux d'écoute, de parole et de réassurance.

Dans le 10^e arrondissement il s'agit d'une demande de subvention de 87 600 euros pour l'association ARC-EA pour le fonctionnement du lieu d'accueil La Caragole situé rue de l'Échiquier. Il s'agit aussi d'une subvention de 272 500 euros pour l'association Estrelia, au titre de l'exercice 2020, répartie entre 62 000 euros pour le fonctionnement du lieu d'accueil parents-enfants Graine de Familles situé rue Perdonnet, et 64 500 euros pour le fonctionnement du dispositif d'accueil du CSAPA situé également rue Perdonnet.

Mme CORDEBARD demande s'il y a des questions à propos de ces dispositifs très précieux puis propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (98 412 euros), avenant n° 4 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10^e).

Projet de délibération : 2020 DFPE 164

Rapporteuse : Awa DIABY

Mme DIABY annonce que cette délibération porte sur une subvention de fonctionnement de 98 412 euros à l'association Le Club des Petits Gavroches pour sa halte-garderie située rue Beaurepaire d'une capacité d'accueil de 25 places.

Mme CORDEBARD demande s'il y a des questions puis propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD propose de passer à l'examen des vœux proposés.

Vœu relatif à la situation sanitaire et celle des clubs sportifs en soutenant leur activité et à la continuité de la pratique sportive déposé par Philippe Guttermann, Laurence Patrice et Élie Jousselein

M. GUTTERMANN présente le premier vœu concernant les clubs sportifs. Il rappelle que se maintenir en bonne santé, notamment par la pratique sportive participe de la prévention sanitaire.

Considérant que la Ville de Paris partage la volonté de l'État Français d'appeler chaque citoyen à respecter rigoureusement les mesures de protection sanitaire, qui ont été renforcées au vu de la dégradation actuelle à Paris, en Ile-de-France et en France ;

Considérant que nous n'en sommes pas moins préoccupé.e.s par les lourdes conséquences de celles-ci sur l'activité de nombreux secteurs, dont la survie est aujourd'hui fortement en péril et qui sont indispensables au lien social pour les quartiers, et indispensables pour la santé publique ;

Considérant que les protocoles sanitaires ont été parfaitement respectés par les clubs en lien avec les différentes fédérations ;

Considérant que beaucoup de club ne fonctionnent plus qu'au ralenti et que certains sont en grande difficulté car les salles de sport ou des gymnases ERP sont aujourd'hui fermés aux adultes, excepté pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant des problèmes de santé ;

Considérant que malgré les annonces du Premier Ministre, proposant 3 milliards d'euros d'aides cumulées, les mesures d'urgence exceptionnelles mises en place par le gouvernement n'ont pas permis de couvrir tous les champs du sport, qu'il soit professionnel ou amateur, et d'amortir les premiers effets de la crise ;

Sur proposition de Philippe Guttermann, Laurence Patrice et Elie Jousselein, le Conseil du 10^e arrondissement émet les vœux suivants :

- *Que la Maire de Paris interpelle le Premier Ministre ainsi que la Ministre déléguée aux sports, afin qu'aucun club sportif et leur.e.s licencié.e.s ne soient obligé de subir les conséquences de cette crise sanitaire, avec une vigilance particulière sur les demandes de subvention.*

- *Que la Mairie de Paris apporte son soutien aux structures sportives le plus rapidement possible, et étudie une éventuelle exonération pour 2021.*
- *Que la Mairie de Paris étudie toutes les possibilités d'utilisation contrôlée de l'espace public, dans les parcs, les squares et sur les T.E.P.*
- *Que la Mairie de Paris porte une attention toute particulière à la situation des clubs et examine toutes les mesures de soutien exceptionnel, en acceptant notamment d'allonger les délais de réception de leurs demandes de subvention.*

M. DELPLANQUE rappelle que les clubs ont un rôle important dans la pratique sportive des Parisiens et Parisiennes. La crise sanitaire empêche toujours une majorité des habitants de profiter des infrastructures pour leur pratique sportive. Le groupe Génération.s considère qu'il est primordial que ces clubs survivent à cette crise. Il partage la volonté d'aider les clubs fragilisés par des exonérations et des facilités accordées sur le dépôt de leurs demandes de subvention. Il votera donc ce vœu.

M. RAIFAUD déclare que son groupe s'associe volontiers à ce vœu qui paraît très nécessaire dans le contexte actuel. Il souhaite aussi une extension à destination des cours d'écoles. Une délibération est à venir sur la question de l'usage des cours d'école. Il paraît important de donner le maximum d'espace aux associations et aux clubs sportifs pour offrir des espaces de pratique à tous. Il pense qu'il serait possible d'envisager couvrir certaines zones sur l'espace public pour le sport, les arts, les distributions alimentaires, etc. Son groupe soutient le vœu proposé par le groupe communiste.

M. BONNIER déclare que le groupe Paris en commun partage l'attachement au sport et à la pratique sportive pour des raisons de santé et de lien social. Il souligne l'importance de soutenir les clubs et les associations dans cette période très éprouvante. Le 10^e compte plus d'une centaine d'associations occupant les créneaux sportifs dans ses équipements. La Ville de Paris s'est engagée dans un soutien majeur pour l'ensemble du tissu associatif et des associations sportives. Durant le premier confinement, cela s'est traduit par engagements en matière de subventions et d'exemption des droits relatifs à l'occupation des équipements pendant toute la période de confinement. Cela a été intégré dans un plan de soutien de plus de 10 millions d'euros réservé aux associations.

Dans le cadre de ce reconfinement, une attention particulière sera accordée au traitement des demandes de subvention et au soutien en matière de trésorerie. Le vœu proposé par les collègues communistes invite la Ville à poursuivre son action. Il appelle ses collègues du groupe Paris en commun à voter ce vœu qui rappelle leur attachement au sport et au tissu associatif en général.

Mme CORDEBARD demande s'il y a d'autres interventions puis propose de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. FORT).

Vœu déposé par Elie Jousselein, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, élu-es du groupe communiste relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la Covid-19

Mme CORDEBARD annonce que le vœu suivant est présenté par Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELIN présente le vœu et demande en introduction *si le confinement était utile. Il répond que oui. Y avait-il un autre choix que confiner la semaine dernière ? Non. Le confinement doit-il être respecté ? Oui, trois fois oui. Aurait-on pu l'éviter ? Oui, encore une fois trois fois oui. Il n'y a plus d'autre choix car depuis trop longtemps, l'hôpital public a été géré comme une entreprise qui devait être rentable, le soin étant une marchandise comme les autres. Ce fut la tarification à l'activité mise en place en 2009. Ce furent aussi les regroupements hospitaliers de la loi de 2015. Les chiffres sont là : 100 000 lits fermés en 20 ans. Depuis trois ans, le gouvernement n'a fait qu'accentuer cette politique. Ce sont 3 400 lits qui ont été fermés en 2019. Ce sont 3 182 postes supprimés pour la seule AP-HP depuis 2016. C'est un hôpital asphyxié, des personnels soignants épuisés après huit mois de crise. Des personnels qui ne demandent pas à être applaudis ou portés en héros mais à être entendus, reconnus et qui demandent à pouvoir exercer leur métier dans des conditions dignes. Un personnel soignant inquiet pour les mois qui viennent, inquiets d'avoir à trier les patients, inquiets car le gouvernement n'a tiré aucune conséquence de la première vague. À nouveau, ils ne sont pas certains de disposer du matériel de protection nécessaire. D'ici trois semaines, à nouveau, les sacs poubelles risquent de remplacer les surblouses. Paris a lourdement payé cette politique. En mai dernier, le Conseil de Paris a voté un vœu demandant un moratoire sur les restructurations d'hôpitaux en cours. Dans ce vœu, il est demandé de réaffirmer cette position.*

Concernant le 10^e arrondissement, la question de Lariboisière s'est souvent invitée dans ce conseil d'arrondissement. Il ne s'agit pas de revenir sur ce qui a pu être décidé. Par contre, il appelle les membres de ce conseil à la vigilance. Dans le cadre des travaux pour le nouvel hôpital Lariboisière, les 150 lits de soins de suite et de réadaptation aujourd'hui à l'hôpital Fernand-Widal. Dès 2011, Anne Hidalgo s'était engagée à les conserver, au lit près, dans une réunion à l'école élémentaire Louis Blanc. Il demande que cet engagement soit renouvelé. Si les lits ne peuvent être insérés à Lariboisière, il faut trouver un nouvel emplacement, accessible et à Paris.

Considérant le vœu relatif à la crise sanitaire adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 18 mai 2020 demandant notamment un moratoire sur toutes les restructurations en cours au sein de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ;

Considérant le vote de la loi du 24 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 1er avril 2021 ;

Considérant la reprise de l'épidémie de la COVID-19 qui fait peser sur les hôpitaux parisiens une pression de plus en plus importante ;

Considérant l'annonce d'un nouveau confinement généralisé sur tout le territoire amenant à de nouvelles restrictions aux libertés publiques ;

Considérant que 3 400 lits d'hôpitaux ont été supprimés en 2019, et plus de 100 000 sur les vingt-cinq dernières années en France ;

Considérant qu'à l'AP-HP depuis 2016 ce sont 3 182 postes qui ont été supprimés, dont 1 878 postes de soignant-es ;

Considérant les projets de restructurations d'hôpitaux en cours à Paris, dont le projet de Nouvel Hôpital Lariboisière dans le 10^eème, mais aussi la fermeture de Bichat dans le 18^eème ;

Considérant que le projet actuel de Nouvel Hôpital Lariboisière entraîne le non-transfert des lits de gériatrie de Fernand Widal à Lariboisière et une perte de 150 lits dans le 10^eème ;

Considérant les mobilisations des soignant-es ces dernières années pour demander une revalorisation de leurs métiers et des moyens supplémentaires ;

Considérant que lorsque l'on s'attaque aux conditions de travail des soignant-es, ce sont les conditions de prises en charge des patient-es qui sont détériorées ;

Considérant que les médecins de la Ville de Paris touchent des salaires inférieurs à ceux de la fonction publique hospitalière, eux-mêmes inférieurs aux médecins des cliniques privées ;

Considérant que pour faire face à la recrudescence de l'épidémie de COVID-19 et pour pouvoir répondre rapidement aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, la Ville de Paris doit renforcer l'offre de soins de proximité accessible à toutes et tous en secteur par la création de nouveaux centres municipaux de santé ;

Considérant que la crise sanitaire engendre une crise sociale, une crise économique et révèle une crise environnementale et que c'est conjointement qu'il faut gérer ces différentes crises ;

Le conseil d'arrondissement du 10ème, sur proposition des élu-es communistes Elie Joussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, émet le vœu que :

- *La Maire de Paris, en sa qualité de Présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP, interpelle l'État pour demander :*
 1. *Des embauches massives pour l'hôpital public ;*
 2. *Une revalorisation des moyens des soignant-es, à hauteur notamment de 300 euros tel que demandé pour les infirmier-es ;*
- *La Maire de Paris interpelle l'Agence Régionale de Santé pour demander :*
 1. *L'arrêt des restructurations et un moratoire sur les regroupements hospitaliers de territoire et sur les fermetures de lits ;*
 2. *Un point sur la poursuite des activités hors-covid et la déprogrammation des soins des autres maladies ;*
- *Dans le cadre de la réalisation du Nouvel Hôpital Lariboisière, la Maire du 10ème interpelle l'AP-HP pour qu'aucune perte de lits ne soit à déplorer à Paris, en particulier en ce qui concerne les lits de soins de suite et de réadaptation ;*
- *La Ville de Paris engage dès à présent les études nécessaires à la création d'au moins 7 nouveaux centres de santé à Paris.*

Mme VERSINI déclare que le groupe Paris en commun votera sans réserve le vœu présenté. À l'heure où la crise sanitaire éprouve durement le système de santé et les personnels de santé, il est important de rappeler le soutien inconditionnel au service public hospitalier et à tous les soignants. Elle mesure l'engagement sans faille, dans des conditions de travail particulièrement difficile.

Concernant les restructurations, le travail se poursuit en bonne intelligence avec l'AP-HP mais son groupe s'associe pleinement au vœu du groupe communiste pour interpeller quant aux effets encore incertains des restructurations prévues, notamment dans le cadre du nouveau Lariboisière.

Mme DUMOULIN déclare que le groupe Génération.s soutient fortement le vœu de ses collègues communistes. La crise sanitaire donne encore davantage d'acuité à la légitimité des revendications du personnel soignant. Tous les pouvoirs publics doivent être mobilisés pour un accès aux soins de qualité pour tous et toutes. Force est de constater qu'en l'espèce, c'est souvent l'État qui fait défaut. Le groupe votera ce vœu.

Mme CORDEBARD rappelle qu'il est bien entendu qu'il a été fait en sorte de pouvoir avoir une expression commune sur l'avenir de l'hôpital et l'engagement auprès des personnels soignants et notamment des hôpitaux du 10^e arrondissement. Ce vœu ne sera sans doute pas voté en l'état au Conseil de Paris puisqu'il fait l'objet d'une discussion intergroupes au niveau parisien.

Elle propose de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par le Groupe Écologie Paris 10e relatif à l'interdiction des dispositifs anti-sdf sur l'espace public parisien

Mme SCHERER présente un vœu visant à interdire sur l'espace public les dispositifs anti sdf, considérant qu'il ne faut pas se résoudre à cette situation. Le constat est que le nombre de personnes à la rue ne cesse d'augmenter.

Considérant le rôle de ville refuge que joue Paris, e France et dans le monde,

- *Considérant que le nombre de personnes sans domicile fixe dormant à la rue, recensées lors des Nuits de la solidarité, s'élève dans Paris à 3 035 personnes en 2018 et 3 641 personnes en 2019 (et dans le 10e à 398 en 2018 et 359 en 2019),*
- *Considérant la précarité, la grande détresse ainsi que le sentiment de rejet et d'exclusion dont sont victimes les personnes sans-abri,*
- *Considérant l'absence de volonté de l'État à apporter une solution digne et pérenne d'hébergement à chaque personne à la rue,*
- *Considérant que l'espace public se doit d'être inclusif, de pouvoir être partagé en fonction des besoins de chacun et chacune,*
- *Considérant la Déclaration des droits des personnes sans-abri initiée par la Fondation Abbé Pierre et la Feantsa dans le cadre d'Housing Rights Watch visant à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes sans-abri, déclaration qui a donné lieu à des promesses de signatures de plusieurs candidats, dont Anne Hidalgo et David Belliard, lors de la campagne municipale de 2020,*
- *Considérant l'article 6 de la déclaration citée relatif à la liberté de se déplacer et de se reposer sans entrave ni limite de temps stipulant que « Toute personne sans abri a le droit d'utiliser l'espace public pour aller et venir librement et se reposer sans entrave ni limite de temps. Cela inclut notamment les bancs publics, les trottoirs, les parcs, les transports, les bâtiments publics »,*
- *Considérant le travail de la fondation Abbé Pierre et l'organisation annuelle de la cérémonie des Pics d'Or où un dispositif parisien s'est distingué en 2020.*

Sur proposition de Sylvie Scherer, Ulf Clerwall, Léa Vasa, Sylvain Raifaud et Thomas Watanabe-Vermorel, le Groupe Écologie Paris 10e émet le vœu :

- *Que la ville de Paris, en lien avec la fondation Abbé Pierre signe la déclaration des droits des personnes sans-abri,*
- *Que la collaboration avec la fondation Abbé Pierre soit intensifiée afin que tous les dispositifs présents sur l'espace public de la Ville de Paris qui seraient considérés comme anti-SDF, soient interdits, retirés et remplacés par du mobilier urbain inclusif, un aménagement ou des équipements qui respectent la déclaration des droits des personnes sans-abris.*

- *Après identification des enseignes et/ou copropriétés qui ont installé ces dispositifs anti-sdf dans un espace privé, que des actions normatives et incitatives de la Ville soient réalisés pour supprimer tout mobilier ou aménagement anti-sdf sur l'espace privé donnant sur l'espace public (devanture de magasin, entrée de banques...)*
- *Que cette interdiction soit retranscrite dans le prochain plan local d'urbanisme de la Ville.*

M. JOUSSELLIN déclare que le groupe PCF votera ce vœu et remercie les élus écologistes de l'avoir proposé. Le groupe PCF avait lui-même déposé un vœu dans ce sens au Conseil de Paris en 2019. Le groupe ne comprend pas comment l'État peut ne pas réquisitionner les immeubles vides en cette période ou augmenter le nombre des places d'hébergement. Cette situation est insupportable et les élus se doivent de continuer à chercher des solutions pour chaque personne. En tant qu'adjoint au logement, il indique que créer encore davantage de logements sociaux est une nécessité.

Comme le dit le vœu, l'espace public se doit d'être inclusif. Paris est une ville accueillante et solidaire qui ne peut accepter de voir se multiplier les mobiliers anti-sdf, que ce soit dans les rues ou dans le métro. Il se souvient que Didier Le Reste avait dû interpellier la RATP en 2019 pour du mobilier anti-sdf à la station Stalingrad. Vouloir rejeter les personnes sans abri ne règle rien, au contraire. On commence par accepter du mobilier urbain exclusif et ce sont aujourd'hui les bancs publics, indispensables aux personnes âgées, qui sont souvent enlevés. À force de vouloir exclure quelques-uns, on exclut de manière de plus en plus large. Il faut un plan de lutte contre la pauvreté, des moyens mis en œuvre par le gouvernement. Il faut continuer, comme le veut cette majorité, à créer des logements sociaux. C'est cette réponse qu'il porte, pas celle du rejet, pas celle du « cachez cette misère que je ne saurais voir en bas de chez moi ». Son groupe votera ce vœu.

Mme VERSINI remercie Madame SCHERER de porter ce vœu qui va dans le sens de la politique menée par la Ville de Paris. Elle rappelle que durant toute la précédente mandature, Anne Hidalgo avait fait de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de sa mandature. Elle a eu l'honneur de la porter à ses côtés, alors même qu'il ne s'agit pas d'une compétence de la Ville mais de l'État. La Ville de Paris a créé plus de 7 000 places d'hébergement durant les 6 dernières années en mettant à disposition de nombreux bâtiments de son domaine municipal et portant ainsi le nombre total de places d'hébergement dans Paris *intra-muros* à 23 000, soit 25% des places d'hébergement de la région Île-de-France. Le 10^e arrondissement a beaucoup participé à cet apport, allant jusqu'à mettre à disposition des locaux au sein même de la mairie.

Malgré les 23 000 places d'hébergement occupées chaque nuit, la Nuit de la Solidarité a permis de compter 3 000 personnes environ restant sans hébergement la nuit, dont un peu plus de 10% dans le 10^e.

Il faut donc interpellier sans cesse l'État, à augmenter sans cesse le nombre de places d'hébergement, et à mettre à l'abri toutes les personnes réfugiées dans les campements ainsi que les personnes toxicomanes. C'est pourquoi lorsque la Fondation Abbé Pierre et la Feantsa ont proposé à tous les candidats aux municipales de signer une déclaration des droits des sans-abris, Anne Hidalgo a signé le 17 février 2020, avec d'autres maires, une tribune s'engageant à respecter cette déclaration des droits des sans-abris. Cette tribune vaut signature. Elle n'a pas de doute que la Maire signera formellement la déclaration, comme le confirmera lors du prochain conseil de Paris, sa collègue Léa Filoche désormais en charge de la lutte contre l'exclusion. Elle témoigne que d'ores et déjà au long de la précédente mandature, un travail a été mené de façon étroite avec la Fondation Abbé Pierre qui a aidé à repérer des mobiliers urbains installés par les services de la ville à l'occasion, par exemple, de

travaux et qui constituaient des obstacles à la libre circulation et à l'installation des sans-abris sur l'espace public. Ces problèmes ont été résolus à chaque fois qu'ils ont été signalés. Le Pic d'Or n'a jamais été attribué sur l'espace public de Paris. Lorsqu'il a été attribué dans le 10^e, il s'agissait d'une propriété privée où il est difficile d'intervenir. La Fondation Abbé Pierre a néanmoins déjà réussi à obtenir gain de cause avec une banque du 1^{er} arrondissement.

Elle ne doute pas que l'adjoint en charge de l'espace public de la Ville de Paris, David Belliard, aura à cœur de faire inscrire ce vœu dans le prochain plan local d'urbanisme et de le faire appliquer. Elle déclare que son groupe votera ce vœu.

M. DELPLANQUE déclare que le groupe Génération.s votera également ce vœu. L'ensemble des motifs justifiant ce vote ont déjà été présentés tant par le groupe écologiste que par le groupe PCF et par le groupe Paris en commun. Son groupe partage l'ensemble de ces motifs et il votera ce vœu.

Mme JOUBERT remercie le groupe ELV pour ce vœu. Comme il a déjà été dit, la période actuelle éclaire de façon particulièrement crue les situations de grande errance dans les rues. Selon les associations caritatives, un million de personnes ont basculé dans la pauvreté en France depuis le début de la pandémie. Au-delà de la question du mobilier urbain, c'est la question de la grande pauvreté qui doit être posée. Il faut encore réaffirmer avec force que l'objectif est de ne plus avoir de personnes dans la rue. C'est le devoir de l'État. Le groupe Paris en commun, socialiste, écologiste et progressiste votera ce vœu. Il lui semble important de distinguer deux catégories de mobilier urbain. Celle qui appartient à l'espace public et celle appartenant à l'espace privé. Dans le premier cas, elle rappelle qu'il n'y a pas de mobilier urbain anti-sdf au catalogue de la ville. L'espace public doit rester accessible à tous et toutes. Dans le second cas, la Mairie n'a pas la main sur les dispositifs installés. Mais le choix de dispositifs très agressifs renvoie une image négative et ne semblent pas adaptés à la ville inclusive dans laquelle il est souhaitable de vivre. L'exécutif échange avec la Fondation Abbé Pierre sur ces dispositifs et poursuivra son action en ce sens. Enfin elle affirme l'intention de porter ce sujet au prochain PLU de la ville de Paris.

M. FORT annonce qu'il votera ce vœu. Comme il n'existe pas de dispositif anti-sdf aujourd'hui, on pourrait penser que ce vœu n'a pas de raison d'être. S'il comprend bien, il s'agit d'un vœu pour qu'à l'avenir, il n'y ait pas de dispositif anti-sdf installé. Il partage donc ce vœu et votera pour.

Mme CORDEBARD déclare qu'il s'agit d'un vœu qui fait appel à la vigilance pour observer les propres pratiques de la Ville, qu'elles soient éphémères ou définitives. Elle partage ce qui a été dit au sujet de ces dispositifs ainsi que la nécessité de considérer que vivre dans la rue n'est pas normal et ne constitue pas une fatalité. Elle remercie le groupe EELV de fournir cette occasion d'en parler.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu à la maire du 10^e arrondissement présenté par Bertil Fort, et les élus du groupe Changer Paris relatif à mise en place d'un audit de la salle de consommation à moindre risque située rue Ambroise Paré.

M. FORT explique qu'il s'agit d'un vœu relatif à la mise en place d'un audit de la salle de consommation à moindre risque située rue Ambroise Paré et non pas d'un vœu contre la salle de consommation à moindre risque.

Considérant les propos tenus par le maire de Paris le 4 octobre 2020, qui ont annoncé le projet de l'exécutif parisien d'ouvrir de nouvelles « salles de consommation à moindre risque » – dites salle de shoot – à Paris et se félicitant des succès de la salle ouverte en 2016 dans le 10^e arrondissement – qui apporterait « quelque chose de très important dans la politique de lutte contre les addictions » ;

Considérant les propos d'Anne Souyris, adjointe à la Maire de Paris en charge de la Santé, du vendredi 23 octobre, confirmant le projet de création de plusieurs SCMR à Paris et annonçant une « grande consultation citoyenne » des habitants des quartiers concernés, ainsi que deux rendez-vous en novembre avec la Préfecture de police de Paris et l'ARS ;

Considérant la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et son article 43 encadrant l'expérimentation des SCMR et indiquant que « les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue adressent chaque année un rapport sur le déroulement de l'expérimentation au directeur général de l'agence régionale de santé dans le ressort de laquelle ils sont implantés, au maire de la commune et au ministre chargé de la santé. » et que « dans un délai de six mois avant le terme de l'expérimentation, le Gouvernement adresse au Parlement un rapport d'évaluation de l'expérimentation, portant notamment sur son impact sur la santé publique et sur la réduction des nuisances dans l'espace public » ;

Considérant que l'expérimentation de la SCMR n'est à ce jour ni finie, ni pleinement évaluée, et notamment son impact sur « la réduction des nuisances dans l'espace public » ;

Considérant que le bilan de cette expérimentation ne saurait être fait à partir du seul critère de son impact sur la santé publique ;

Considérant l'exaspération de nombreux riverains face à une augmentation du nombre de toxicomanes dans le quartier, de personnes s'injectant de la drogue sur la voie publique, de l'insécurité et rappelant les propos d'Anne Souyris durant le confinement caractérisant la situation autour de la SCMR de « dramatique » ;

Considérant l'importance d'une transparence totale avec les parisiens et leurs représentants locaux avant tout lancement d'une nouvelle consultation citoyenne.

Bertil FORT et les élus du groupe Changer Paris demandent à la maire du X^{ème} arrondissement :

- D'effectuer un audit indépendant et complet de la SCMR concernant :
 - o Ses coûts d'investissement et de fonctionnement depuis le lancement du projet,
 - o Ses résultats en termes de santé publique, et notamment le nombre de personnes ayant fait la démarche de demander un accompagnement vers le sevrage ;

- D'effectuer une étude d'impact objective concernant les effets de l'implantation de la SCMR pour le quartier, et d'y associer des acteurs associatifs et élus opposés au projet afin de garantir son impartialité. Dans l'objectif d'analyser :
 - o L'évolution du nombre de toxicomanes dans le quartier,
 - o L'évolution du nombre de trafics installés autour de la SCMR,
 - o L'évolution du sentiment d'insécurité,
 - o L'impact sur les commerces de proximité,
 - o L'évolution du nombre de familles résidant aux abords de la salle ;

- *De s'assurer que la publication des comptes rendus des comités de voisinage soit complétée sur le site de la mairie du 10^e (aucun n'a été publié depuis avril 2018) ;*
- *De publier les rapports annuels sur le déroulement de l'expérimentation que le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue réfèrent adresse chaque année à la mairie, conformément à l'article 43 de la loi n° 2016-41.*

Mme VERSINI déclare que la salle de consommation à moindre risque que Monsieur Bertil FORT appelle improprement « salle de shoot » est au cœur de la politique de réduction des risques que conduit la Ville en partenariat avec la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque et l'Agence Régionale de santé en y impliquant les différents services de la Ville sur les questions de sécurité, de santé, de suivi social.

C'est l'honneur du 10^e arrondissement sous la mandature de Rémi FERAUD de s'être porté volontaire pour accueillir dans l'arrondissement en octobre 2016 une telle salle afin d'apporter une réponse de santé publique et de sécurité publique à des personnes vivant dans des conditions de grande vulnérabilité aux alentours des gares. Elle tient à rendre hommage aux équipes de l'association Gaïa et à leur professionnalisme reconnu par tous les acteurs institutionnels et associatifs. La salle de consommation à moindre risque a été mise en place de façon expérimentale pour 6 ans, de 2016 à 2022. L'INSERM, qui est chargée d'en faire l'évaluation au fur et à mesure, se tient à la disposition de Monsieur FORT pour l'éclairer sur ce sujet dont il ne semble pas connaître toutes les dimensions. Il s'agit du fonctionnement de la salle, comme des outils composant la stratégie de réduction des risques.

Elle rappelle que cette salle a été expérimentée avec succès à Genève, a pour mission d'offrir aux usagers de drogues un cadre d'usage et de consommation sécurisé leur permettant de consommer leurs produits dans de bonnes conditions d'hygiène en présence d'un personnel qualifié, capable d'expliquer les risques et de recommander des pratiques plus sûres. Les drogues ne sont en aucun cas fournies et les intervenants n'aident pas à la prise de consommation. La salle de consommation à moindre risque n'a donc pas comme vocation unique de sevrer à tout prix des usagers de drogues mais de les accompagner dans une consommation à moindre risque et dans une prise en charge de leur santé tout en étant, grâce à une équipe de travailleurs sociaux, accompagnés vers l'insertion sociale à laquelle chacun a droit.

De nombreux indicateurs couvrent les effets positifs de la mise en place de cette salle de consommation, notamment durant la période où elle a fonctionné à temps plein. Baisse de consommation dans l'espace public pendant les heures d'ouverture de la salle, baisse du nombre de seringues ramassées par la maraude Gaïa et les services intervenant dans l'espace public. Constat également de ces effets positifs par le commissariat du 10^e qui demande la réouverture de la salle toute la journée car cette dernière n'a pu ouvrir que l'après-midi depuis le confinement.

La Mairie de Paris et la Mairie du 10^e, avec Rémi FERAUD et Alexandra CORDEBARD ont toujours accompagné le déploiement de ce dispositif et son impact sur l'espace public. Les comités de voisinage ont toujours associé les habitants avec transparence et il s'en réunira un prochainement.

Elle rappelle que la Mairie a contribué à la mise à l'abri dans des chambres d'hôtel de plusieurs centaines de toxicomanes dans le cadre d'un dispositif porté par les associations Gaïa et Charonne. Cela permet un suivi social renforcé malgré les budgets insuffisants accordés par l'État. La salle de consommation n'est qu'un maillon de toute une chaîne, avec des maraudes spécialisées, des camions

méthadone, des distributeurs *safe*. Cette stratégie de réduction des risques est difficile à mener, concernant des publics très vulnérables. Elle exprime son immense admiration et son respect pour les travailleurs sociaux et de terrain qui travaillent auprès de ces publics en grande souffrance.

Il est important de partir du principe que la santé des usagers doit être à la base de toute réflexion, au lieu de passer par un prisme du tout répressif comme le fait Monsieur FORT.

Pour conclure, la présence d'un grand nombre de personnes toxicomanes dans l'espace public du 10^e n'est pas due au fait que la salle ne remplirait pas bien sa fonction. Ce phénomène doit s'analyser au regard des nombreux campements installés dans le Nord-Est de Paris depuis des années. Des évacuations menées de façon un peu brutale ont fait aussi que de nombreuses personnes toxicomanes se sont réparties vers d'autres arrondissements, comme le 10^e. Il est donc important que l'État accepte, dans le cadre du renouvellement du « plan crack » qui va s'ouvrir à toutes les drogues, l'ouverture d'autres salles de consommation.

Mme CORDEBARD estime qu'il est très important de rappeler l'ensemble de ces vérités.

Mme JUILLET, à propos des comptes rendus de comités de voisinage dont Monsieur FORT déplore qu'ils ne soient pas publiés, explique que douze comités de voisinage se sont tenus depuis l'ouverture il y a bientôt quatre ans. Le douzième compte rendu ne peut pas être publié puisqu'il n'a pas encore été validé par le treizième comité qui ne s'est pas encore tenu. Le onzième compte-rendu manquait en effet mais a été publié très récemment. Il aurait été mis en ligne sur simple demande si Monsieur Fort en avait fait la demande. Elle rappelle que depuis le 12 avril 2018 ne se sont tenus que deux comités de voisinage, exactement comme le prévoit la charte des comités de voisinage. Concernant l'espace public, les témoignages de riverains sont entendus et il y est répondu assez rapidement.

Quant à l'audit en question, Marie Jauffret-Roustide, sociologue et chercheuse de l'INSERM, est chargée de l'évaluation de cette expérimentation. Elle travaille depuis quatre ans tant sur les aspects sociaux et sanitaires que sur l'environnement de la salle et son acceptabilité auprès des riverains. Comme le prévoit le cahier des charges, elle a interviewé autant les opposants que les habitants qui saluaient l'ouverture de la salle. L'évaluation ne sera donc pas faussée.

Ce quartier n'est pas abandonné. Le square Aristide Cavaillé-Coll a été rénové. Un contact régulier est maintenu avec des riverains pour penser le partage de l'espace public. Le secteur n'est pas une zone de non droit. Elle insiste sur ce qu'a dit Dominique VERSINI que cette salle n'est pas une « salle de shoot ». Avec les riverains, le travail continuera vers l'apaisement aux alentours de la SCMR en coordination avec le commissariat du 10^e. Mais sans moyens supplémentaires pour une meilleure prise en charge de ce public mais aussi de fonctionnaires de police, cette tâche ne sera pas aisée.

Quant au sevrage, il ne s'agit pas d'un des fondements de la politique de réduction des risques. Il n'est pas impossible que la réduction des risques mène à un sevrage, mais ce n'en est pas le fondement. Selon l'évaluation de Marie Jauffret-Roustide, la salle ne peut donc pas être évaluée à l'aune de ce critère. Malgré des efforts pédagogiques menés depuis plusieurs décennies et depuis plus de dix ans dans le 10^e, on constate que la réduction des risques reste une politique qui n'est pas comprise et maîtrisée par des personnalités publiques et politiques. Il est plus simple de faire semblant de ne comprendre ni le fondement ni le fonctionnement de la salle pour en faire la cause de tous les maux. On comprendra aisément que son groupe ne puisse voter ce vœu.

M. JOUSSELIN annonce que le groupe communiste s'opposera à ce vœu. Les communistes ont figuré parmi les premiers à soutenir l'idée de salle de consommation avec Alain Lhostis, alors adjoint au

Maire de Paris en charge de la Santé. L'idée a ensuite été défendue par Rémi FERAUD puis Alexandra CORDEBARD et Anne SOUYRIS. Le groupe communiste tient à les remercier et tient à dire sa fierté d'être aujourd'hui dans une équipe municipale qui a eu le courage d'ouvrir la première salle de consommation à moindre risque à Paris.

Sans reprendre tous les chiffres déjà cités, il constate les effets bénéfiques sur la santé publique. Il a visité cette salle de consommation avec les élus communistes au Conseil de Paris et tient à féliciter à nouveau les équipes de Gaïa pour le travail fourni en général et en particulier dans la période actuelle. L'expérimentation doit se poursuivre, la discussion avec les riverains aussi et les comités de voisinage réactivés dès que possible. Les communistes font plusieurs propositions, comme l'extension des horaires d'ouverture ou la création de lieux d'hébergement pour les usagers de la salle. Ils sollicitent d'Anne Hidalgo et d'Anne Souyris qu'elles proposent la création d'autres salles de consommation à Paris. La réduction des risques est utile pour lutter contre les situations d'exclusion et elles peuvent compter sur le soutien des élus communistes. Son groupe votera donc contre ce vœu.

Mme SCHERER déclare que l'accord devrait se faire sur un point au moins, à savoir la publication de l'évaluation prévue par la loi. Elle devra être largement partagée avec l'ensemble des parties prenantes. Les autres considérants et conclusions de ce vœu ne peuvent être agréés par son groupe. On fait le constat que le nombre de toxicomanes en errance a fortement augmenté dans l'espace public, et ce depuis le démantèlement des campements installés aux abords du périphérique Nord. La manière dont les évacuations ont été menées a brisé les liens ténus existant entre ces personnes et les travailleurs sociaux qui les suivaient. C'est en référence à ces personnes et à leurs conditions de vie qu'Anne Souyris qualifiait cette situation de dramatique et non pas de la façon dont le texte du vœu le présente. Ce n'est pas la salle qui a créé le public. Il était préexistant et la salle a été implantée au plus près de celui-ci.

Elle répète ce qui a été dit par ses collègues. Une salle de consommation à moindre risque n'est qu'un des maillons de la grande boîte à outils de la politique de réduction des risques. Monsieur FORT affirme ne pas être opposé à cette salle. Mais « shoot » est une consommation sale, à l'extérieur, alors que cette salle propose un lieu neutre, propre où toutes les conditions sanitaires sont réunies. La salle ne s'adresse qu'à une partie des usagers de drogues puisqu'elle n'accueille que les injecteurs uniques ou les polyconsommateurs injecteurs en priorité. La salle ne prend pas en compte les consommateurs de crack dont le nombre a considérablement augmenté dans l'espace public.

Il faut encore répéter que l'objectif de cette salle ne se réduit à conduire les usagers de drogues au sevrage mais à réduire les risques de surdose, à les faire entrer dans un processus de substitution, à les accompagner dans des parcours d'accès aux droits et aux services sociaux. Les deux études prévues par la loi porteront sur l'ensemble de ces points.

Elle exprime son désaccord à propos de la suggestion selon laquelle il faudrait un système d'évaluation dans lequel les opposants pourraient prendre une part active. Elle pense que l'intérêt d'une évaluation est précisément d'être faite par des gens qui ne sont pas parties prenantes qui interrogent les participants comme les opposants. Les chercheurs de l'INSERM et du centre de recherche médecine, santé, santé mentale et société sont parfaitement indiqués pour cette évaluation.

L'ouverture d'autres espaces d'accueil pour les usagers de drogues permettrait d'alléger la pression sur la seule salle existante à Paris. Les dernières données disponibles font apparaître que plus de la moitié des usagers injecteurs de la salle étaient des sans domicile fixe. Comment alors envisager un suivi médical et social ? Il est donc indispensable de proposer des espaces d'accueil pour qu'ils

puissent entrer dans des parcours de soins à long terme. Il faut la mise en place de mesures de médiation entre les communautés accueillantes, les habitants et les porteurs de projets.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que son groupe ne votera pas ce vœu.

Mme CORDEBARD déclare qu'il faut se garder d'enfourcher trop rapidement une vision caricaturale, y compris des effets de la salle sur l'environnement. Elle a observé avec beaucoup d'intérêt lors de la dernière mandature l'évolution de la position de Déborah Pawlik au sujet de la salle de consommation à moindre risque. Elle pense qu'il faut faire face à une augmentation massive du nombre de consommateurs de drogues, à une baisse des prix des produits et aux effets délétères sur la santé des plus fragiles. Les personnes à la rue sont des cibles et un levier de lutte contre la toxicomanie est bien de disposer de davantage de lieux, davantage de propositions et d'accompagnement. Et non pas la stigmatisation de l'un des instruments.

Elle affirme la nécessité de davantage de médiateurs pour cet espace car c'est de nature à apaiser l'espace public et c'est une demande des riverains. Le comité de voisinage de début de mandat sera organisé dans les meilleures conditions possibles, peut-être à distance. Elle annonce demander aux services et à son cabinet de faire parvenir à Monsieur FORT l'ensemble des présentations, chiffres et explicitations de l'action présentées au cours de tous les comités de voisinage qui se sont tenus ces dernières années.

Elle propose de passer au vote.

Le vœu est rejeté à la majorité, avec une voix pour (M. FORT).

Vœu à la maire du 10^{ème} arrondissement présenté par Bertil Fort, et les élus du groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un dispositif sécuritaire et sanitaire renforcé autour de la salle de consommation à moindre risque (SCMR) de la rue Ambroise Paré, sur le haut de la rue du Faubourg Saint-Martin entre Stalingrad et la station de métro Château-Landon et dans le quartier de la rue du Faubourg Saint-Denis pour la durée du nouveau confinement.

M. FORT présente le vœu suivant :

Considérant les graves effets du confinement de mars à mai 2020 pour les riverains de la SCMR de la rue Ambroise Paré, et notamment :

- *L'attroupement de toxicomanes dans le quartier,*
- *La dégradation du mobilier urbain, comme la sanisette Decaux renommée « salle de shoot Bis » et remplie d'excréments et de seringues usagées,*
- *La création d'une nouvelle « salle de shoot » dans une voiture retrouvée dans un état d'insalubrité dramatique,*
- *L'accumulation de seringues sur la voie publique,*
- *L'augmentation importante du nombre de personnes s'injectant de la drogue à même la rue,*
- *Les nuisances sonores dans les rues causées par des usagers de drogues bruyants,*
- *L'augmentation de l'insécurité, ayant jusqu'à mener l'AP-HP à faire reconduire ses personnels escortés par des vigiles ;*

Considérant que l'ensemble de ces débordements sont préjudiciables autant aux riverains qu'aux toxicomanes eux-mêmes, et plus particulièrement en période de crise eu égard à l'exposition particulière de ce public fragile ;

Considérant les propos d'Anne Souyris, adjointe à la Maire de Paris chargée de la santé, durant le confinement, ayant qualifié la situation de « dramatique » ;

Considérant l'abandon de ce quartier par les pouvoirs publics durant cette période, et l'abandon des services municipaux responsables de propreté.

Considérant les conséquences néfastes du premier confinement sur l'occupation de l'espace public dans le quartier de la rue du Faubourg Saint-Denis au sud du Boulevard de Magenta par des bandes et des dealers.

Considérant les nombreuses plaintes des habitants du quartier pendant cette période.

Considérant l'augmentation importante de l'insécurité (vols, cambriolage, dégradations) sur le haut de la rue du Faubourg Saint-Martin due aux toxicomanes de plus en plus présents dans le quartier ces derniers mois.

Bertil FORT et les élus du groupe Changer Paris demandent à la maire du 10^e arrondissement :

- *D'anticiper les effets de ce second confinement en décidant, en concertation avec la Préfecture de police de Paris, d'un dispositif sécuritaire renforcé autour de la SCMR, dans le quartier de la rue du Faubourg Saint-Denis au Sud du Boulevard de Magenta et sur le haut de la rue du Faubourg Saint-Martin entre Stalingrad et la station de métro Château-Landon pour éviter toute occupation de l'espace public par des dealers et des toxicomanes ;*
- *De mettre en place un dispositif spécifique de prise en charge des personnes en situation de dépendance dans ces quartiers ;*
- *De s'assurer que les services de propreté de la Ville de Paris poursuivent leur activité dans le quartier et le maintienne dans un état salubre et respectueux des riverains.*

Mme JUILLET déclare que sa précédente réponse a mis en valeur le fait que ces questions ne peuvent être étudiées sous l'angle unique de la sécurité. Ce dont témoignent les riverains et passants qui ont été reçus et écoutés, est bien un sentiment d'insécurité. Cet angle ne doit pas être nié et elle ne le nie pas. Elle habite ce même quartier et en déplore l'évolution au cours des derniers mois. Mais ce n'est pas la politique du commissariat ou de la mairie d'arrondissement qu'il faut pointer du doigt. C'est bien la mauvaise stratégie de la Préfecture en direction des toxicomanes. Quand est démantelée la « colline du crack » ou le campement du tunnel de Rosa Park sans se soucier de ce que vont devenir les personnes évacuées, ce sont évidemment celles-ci et les riverains des alentours qui sont sacrifiés. C'est une réponse sécuritaire dénuée de toute visée sociale. Cela peut en rassurer certains durant quelques heures mais ne règle en rien la question de la prise en charge des publics concernés.

Par ailleurs, ce vœu traite de la SCMR et du quartier de Lariboisière pour glisser vers le haut de la rue du Faubourg Saint-Martin, de Magenta ou de Stalingrad. Il ne faut pas tout confondre. Lorsqu'on parle de sécurité, il est trop simple de tout mettre dans le même panier. Le public de la SCMR n'est pas le public de consommateurs de crack du nord du 10^e et du nord-est parisien.

Elle relève que ce vœu déclare vouloir un dispositif renforcé en concertation avec la Préfecture de police de Paris. C'est ce dont discute quotidiennement la Mairie du 10^e avec le commissariat et la Préfecture de police et qu'elle obtient parfois. Mais les moyens ne sont pas au rendez-vous et un vœu comme celui-ci ainsi que les rencontres avec les riverains et les commerçants peuvent permettre d'obtenir parfois gain de cause.

Monsieur FORT parle toxicomanes et sécurité, elle répond sécurité certes, mais aussi usagers de drogues en situation de précarité et prise en charge sociale. Elle demandera et redemandera à l'État d'agir à la hauteur de la situation tant pour accompagner ces publics que pour ouvrir de nouveaux lieux d'accueil.

Pour conclure, la mairie continue les aménagements dans ces quartiers, tant vers le quartier Magenta et Strasbourg que dans l'espace public de secteurs plus au nord.

Elle conclut en disant que même si elle partage certains des constats et certaines des propositions exprimées dans ce vœu, la majorité des attendus amène son groupe à ne pas voter ce vœu.

M. FORT remercie Madame Juillet pour son exposé qui fournit quelques informations mais pas toutes. Mais il pense qu'elle n'a retenu que les questions de sécurité. Il n'est pas seulement question d'un dispositif de sécurité mais aussi de sécurité sanitaire. Il estime qu'elle lui fait un procès d'intention lorsqu'elle considère qu'il parle de la même insécurité autour de la salle de consommation et autour du haut de la rue du Faubourg Saint-Martin. Ce n'est pas la même mais les réponses à apporter peuvent se ressembler. Il habite près du quartier Lariboisière Gare du Nord et lors du premier confinement, il existait un véritable sentiment d'insécurité, notamment pour les femmes. La réponse ne doit pas être uniquement sécuritaire, mais il ne faut pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit.

Mme CORDEBARD déclare que c'est Monsieur Fort qui fait là un procès d'intention à sa collègue. Elle résume l'avis de la majorité s'agissant de ce vœu en disant qu'il s'agit d'un vœu fourre-tout. Il met un peu tout au même niveau sans proposer la moindre piste de solution pour aucun des sujets abordés. Pour mémoire, le dispositif spécial de sécurité autour de la Gare du Nord et de la salle de consommation à moindre risque existe déjà. La Gare du Nord a été intégrée à une ZSP qui a pour vocation de mettre en sécurité l'ensemble de l'espace. La délinquance y a considérablement baissé. Des phénomènes sont décrits relativement au confinement mais la salle de consommation tout comme les services de propreté n'ont pas pu fonctionner à 100% au cours de cette période. Elle affirme que le service public parisien est parfaitement engagé dans la période. Son équipe est constituée de militants ardents d'une prise en charge plus globale. Et aussi des militants ardents pour que le 10^e soit pourvu en nombre suffisant de fonctionnaires de police. Il faut aussi des moyens supplémentaires pour la prise en charge des toxicomanes et aussi une police municipale pour le 10^e arrondissement. Mais aucun consommateur de drogue ne va disparaître sous l'effet d'une injonction globale comme celle qu'exprime ce vœu. Elle espère réussir à convaincre Monsieur FORT de la démarche globale qui est menée sur tous ces fronts et elle va continuer à militer pour que l'hébergement fasse baisser l'errance et les difficultés des riverains.

Le vœu est rejeté à la majorité, avec une voix pour (M. FORT).

Mme CORDEBARD remercie les uns et les autres de leur patience car le mode de discussion à distance n'est pas aisé. Elle craint qu'il ne soit nécessaire de s'y habituer pour quelques mois. Il est probable que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra dans les mêmes conditions. Il faut impérativement faire vivre la démocratie, surtout dans cette période compliquée.



La séance est levée à 22h45.